



Faire la paix avec la nature

Plan directeur scientifique visant
à répondre aux urgences climatiques
et à lutter contre l'appauvrissement
de la biodiversité et la pollution

Messages clés et résumé analytique



© Programme des Nations Unies pour l'environnement 2021

ISBN : 978-92-807-3837-7

Numéro de travail : DEW/2335/NA

La présente publication peut être reproduite en totalité ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives, sans autorisation spéciale du détenteur du droit d'auteur, à condition de la citer comme source. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement apprécierait de recevoir un exemplaire de toute publication utilisant le présent document comme source.

La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans l'autorisation écrite préalable du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Toute demande d'autorisation, mentionnant l'objectif et la portée de la reproduction, doit être adressée à la Direction de la Division de la communication, Programme des Nations Unies pour l'environnement, P.O. Box 30552, Nairobi, 00100, Kenya.

Déni de responsabilité

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise d'opinion de la part du Secrétariat de l'ONU quant au statut juridique des pays, territoires ou villes, ou de leurs autorités, ni au tracé de leurs frontières ou limites.

Certaines images ou illustrations figurant dans le présent document peuvent être adaptées à partir de publications tierces, et peuvent être utilisées par les auteurs de ce document afin d'illustrer et de communiquer leur interprétation des principaux messages issus des images ou illustrations tierces d'origine. Dans ce cas, les données figurant dans ce document n'impliquent aucune prise d'opinion de la part du Programme des Nations Unies pour l'environnement quant aux publications sources à partir desquelles ces images ou illustrations ont été adaptées.

La mention de toute société commerciale ou de tout produit dans la présente publication ne signifie nullement que le Programme des Nations Unies pour l'environnement ou les auteurs de ce document approuvent les sociétés ou produits cités. L'utilisation d'informations issues de la présente publication à des fins de publicité n'est pas autorisée. Les noms et symboles de marques commerciales sont utilisés à des fins rédactionnelles sans aucune intention de porter atteinte au droit des marques ou au droit d'auteur.

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nous déplorons toute erreur ou omission susceptible d'avoir été commise involontairement.

Le présent document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du Programme des Nations Unies pour l'environnement et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

© Cartes, photos et illustrations, comme précisé.

Couverture : Joseph Schmidt-Klingenberg et Sebastian Obermeyer

Conception graphique : Joseph & Sebastian

Mise en page : Joseph & Sebastian

Pour citer ce document

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2021). Faire la paix avec la nature : Plan directeur scientifique visant à répondre aux urgences climatiques et à lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution. Nairobi. <https://www.unep.org/resources/making-peace-nature>

Cofinancé par :



Norwegian Ministry
of Climate and Environment



the European Union

**Le PNUE promeut
des pratiques respectueuses
de l'environnement au niveau
mondial tout comme dans ses
propres activités. Notre politique
de distribution vise à réduire
l'empreinte carbone du PNUE**

Remerciements

[Évaluation récentes ; affiliation(s)]

Directeurs du rapport : Ivar A. Baste (projet avenir de l'environnement mondial [GEO], Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques [IPBES] ; Agence norvégienne de l'environnement, Norvège) et Robert T. Watson (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC], Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques [IPBES] ; Université d'East Anglia, Royaume-Uni)

Direction des parties : Kate A. Brauman (IPBES ; Université du Minnesota, États-Unis), Kai M. A. Chan (IPBES ; Université de la Colombie-Britannique, Canada), Nebojsa Nakicenovic (The World in 2050, GIEC ; Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, Autriche), Paul L. Lucas (GEO, Observatoire de la géosphère et de la biosphère [GBO] ; Agence néerlandaise pour l'évaluation de l'environnement PBL, Pays-Bas), Stephen Polasky (IPBES ; Université du Minnesota, États-Unis) et Robert J. Scholes (IPBES, GIEC ; Université du Witwatersrand, Afrique du Sud)

Rédaction : Ricardo Barra (GEO, Global Chemicals Outlook ; Université de Concepción, Chili), Eduardo S. Brondizio (IPBES, GEO-6 ; Nepam-Unicamp, Brésil, Université de l'Indiana, États-Unis), Shobhakar Dhakal (GIEC, GEO-6 ; Institut asiatique de technologie, Népal), Rebecca M. Garland (GIEC ; Conseil de la recherche scientifique et industrielle, Afrique du Sud), Yacob Mulugetta (GIEC ; University College London, Royaume-Unis), Paul A. Newman (Groupe de l'évaluation scientifique du Protocole de Montréal ; Centre des vols spatiaux Goddard de la NASA, États-Unis), Belinda Reyers (IPBES ; Centre de résilience de Stockholm, Suède), Cristián Samper (Wildlife Conservation Society, États-Unis), Sonia I. Seneviratne (GIEC ; ETH Zürich, Suisse), Detlef van Vuuren (IPBES, GIEC, GEO-6 ; Agence néerlandaise pour l'évaluation de l'environnement PBL, Pays-Bas), Chris Walzer (Wildlife Conservation Society, États-Unis), Rachel Warren (GIEC ; Université d'East Anglia, Royaume-Uni), Bianca Wernecke (South African Medical Research Council, Afrique du Sud) et Caradee Y. Wright (GIEC, GEO-6 ; South African Medical Research Council, Afrique du Sud)

Groupe consultatif scientifique : Hesiquio Benitez-Diaz (CONABIO, Mexique), Julia Carabias (National Autonomous University of Mexico, Mexique), John M. Christensen (GIEC ; PNUE-DTU, Danemark), H. David Cooper (GBO ; Convention sur la diversité biologique, Royaume-Uni), Paul Ekins (GIEC, GEO-6 ; University College London, Royaume-Uni), David W. Fahey (GIEC ; Administration des États-Unis pour les océans et l'atmosphère [NOAA], États-Unis), Joyeeta Gupta (GIEC, GEO-6 ; Université d'Amsterdam, Pays-Bas), Madhav Karki (IPBES ; Centre for Green Economy Development, Népal), Nicholas King (IPBES, GIEC, GEO-6 ; North West University, Afrique du Sud), Thomas Lovejoy (Amazon Biodiversity Center, États-Unis), Jock Martin (Agence européenne pour l'environnement, Danemark), Valérie Masson-Delmotte (GIEC ; Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, France), Peter Messerli (Rapport mondial sur le développement durable ; Université de Berne, Suisse), Shantanu Mukherjee (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies [DESA], Inde), Endah Murniningtyas (GSDR ; Indonesia Agriculture Economist Association, Indonésie), Bruno Oberle (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Suisse), Janez Potočnik (GRO ; SYSTEMIQ, Slovaquie), Debra Roberts (GIEC ; municipalité d'eThekweni, Durban, Afrique du Sud), Johan Rockström (GEO-6 ; Institut de recherche sur le climat de Potsdam, Allemagne), Cyrie Sendashonga (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Canada), Sonali Senaratna Sellamuttu (IPBES ; Institut international de gestion des ressources en eau, Sri Lanka), Jim Skea (GIEC ; Imperial College London, Royaume-Uni) et Youba Sokona (GIEC ; Centre africain pour la politique en matière de climat, Mali)

Chargés de recherche : Maria Jesus Iraola (GEO-6 ; Asesoramiento Ambiental Estratégico, Uruguay), Akshay Jain (GEO-6 ; Mesotope Pte Ltd, Inde), Tooba Masood (GEO-6 ; Institut asiatique de technologie, Pakistan), Jaee Nikam (GEO-6 ; Institut de Stockholm pour l'environnement, Inde), Amit Patel (GEO-6 ; Cadmus Group LLC, États-Unis), Priti Patel (GEO-6 ; NU Borders LLC, États-Unis), Semie Sama (GEO-6 ; Université McGill, Canada), Samanta Villegas Espinosa (GEO-6 ; Fundación de Conservación Jocotoco, Équateur), Leila Zamani (GEO-6 ; ministère de l'Environnement de la République islamique d'Iran, Iran) et Emily Zhang (Université George Washington, États-Unis)

Réviseurs : Sandy Sheard (The Dasgupta Review), Valentin Foltescu et Pushpam Kumar (Division de l'économie du PNUE), Linxiu Zhang, Tim Christopherson, Michele Poletto, Riccardo Zennaro, et Doreen Robinson (Division des écosystèmes du PNUE), Arnold Kreilhuber (Division juridique du PNUE), Susan Mutebi-Richards (Division des politiques et des programmes du PNUE), Sandra Averous-Monnery (branche des services Substances chimiques et santé du PNUE), Daniel Cooney (Division de la communication du PNUE), Jian Liu et Ludgarde Coppens (Division de la science du PNUE), Jinhua Zhang (Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique), Tomas Marques (Bureau régional du PNUE pour l'Europe), Simi Thambi et Divya Datt (Bureau régional du PNUE pour l'Inde), Jason Jabbour (Bureau régional du PNUE pour l'Amérique du Nord), Neville Ash et Hilary Allison (UNEP-WCMC), Katarina Magulova (Basel, Conventions de Rotterdam et de Stockholm), Alexander Shestakov, Jillian Campbell, Kieran Noonan-Mooney, Christopher Pereira, Julie Botzas-Coluni, Caridad Canales, et Joseph Appiott (Convention sur la diversité biologique), Tom De Meulenaer (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), Christina Bodouroglou (Groupe international d'experts sur les ressources), Eisaku Toda (Convention de Minamata sur le mercure), Tina Birmpili, Meg Seki, et Sophia Mylona (Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone)

Équipe de production du rapport

Secrétariat du PNUE

Équipe cadre : Rachel Kosse, Brigitte Ohang, Adele Roccato et Edoardo Zandri

Équipe étendue : Pierre Boileau, Caroline Kaimuru, Maarten Kappelle, Jian Liu, Caroline Mureithi, Josephine Mule, Franklin Odhiambo, Pinya Sarasas et Sharif Shawky

Équipe de communication : David Cole, Daniel Cooney, Florian Fußstetter, Maria Vittoria Galassi, Stephen Graham, Nancy Groves, Duncan Moore, Pooja Munshi, Stephanie Pascale Foote, Keishamaza Rukikaire, Reagan Sirengo et Neha Sud

Conception et mise en page : Sebastian Obermeyer et Joseph Schmidt-Klingenberg

Rédaction des communications scientifiques : Stephen Graham

Cartes : Magda Biesiada, Jane Muriithi et Emily Zhang

Avant-propos du Secrétaire général des Nations Unies

L'humanité fait la guerre à la nature. Il s'agit d'une entreprise absurde et suicidaire. Les conséquences de notre imprudence sont déjà visibles, à travers les souffrances endurées par les individus, les pertes économiques colossales et l'accélération de l'effondrement de la vie sur Terre.

Mais si nous devons mettre un terme à cette guerre, il n'est pas question de renoncer aux progrès durablement acquis en matière de développement, ni d'empêcher les nations et les peuples les plus pauvres de satisfaire leurs aspirations légitimes à un meilleur niveau de vie. Au contraire, il est indispensable de faire la paix avec la nature, de la protéger et de s'appuyer sur ses effets bénéfiques essentiels et sous-estimés pour garantir à l'ensemble de l'humanité un avenir prospère et durable.

Nous devons changer notre relation avec la nature de toute urgence, mais les souffrances terribles occasionnées par la pandémie de COVID-19 risquent de faire passer cette nécessité au second plan. De toute évidence, sauver des vies et préserver les moyens de subsistance sont nos priorités absolues. Mais si la pandémie a mis l'accent sur la vulnérabilité de l'humanité, elle peut également contribuer à faire de 2021 un tournant décisif dans la transition vers un monde plus durable et inclusif.

Ce rapport incarne tous nos espoirs. Il réunit les données scientifiques les plus récentes mettant en exergue les menaces posées par l'urgence climatique et les conséquences qui en résultent, la crise de la biodiversité et la pollution qui tue des millions de personnes chaque année. Ce faisant, ce rapport montre clairement que notre guerre contre la nature a laissé notre planète dans un piètre état. Néanmoins, il nous guide vers un monde plus sûr en proposant un plan de paix et un programme de reconstruction. Nous pourrions reconnaître la vraie valeur de la nature en changeant notre manière de la regarder. En intégrant cette valeur au cœur des politiques, des programmes et des systèmes économiques, nous pourrions réorienter les investissements vers des activités qui restaurent la nature et qui en bénéficient. En considérant la nature comme un allié indispensable, nous pourrions mettre notre ingéniosité au service du développement durable, et protéger ainsi notre santé et notre bien-être tout en préservant la planète.

Faire la paix avec la nature est la mission fondamentale qui nous attend au cours des prochaines décennies. Nous devons saisir l'occasion que nous offre la crise de la COVID-19 pour accélérer le changement. Cette année, plusieurs conférences internationales majeures, dont certaines sont consacrées aux changements climatiques, à la biodiversité et à la désertification, nous donnent la possibilité de revoir nos ambitions à la hausse et de renforcer notre action afin de lutter plus efficacement contre les perturbations climatiques et de mieux nous relever. Notre objectif central est de former une coalition mondiale pour la neutralité carbone.



Il sera encore possible d'atteindre zéro émission nette à l'horizon 2050 et d'éviter ainsi les conséquences les plus graves du changement climatique si chaque pays, ville, institution financière et entreprise à travers le monde adopte cet objectif.

Nous devons faire preuve d'ambition et d'empressement similaires pour transformer les autres systèmes, notamment en matière de production alimentaire et de gestion de nos ressources en eau, nos terres et nos océans. Il est nécessaire de soutenir davantage les pays en développement pour les aider à ralentir le déclin de l'environnement. C'est à cette seule condition que nous pourrions espérer atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

Ce rapport montre que nous avons la possibilité de transformer notre influence sur le monde. Une économie durable, portée par les énergies renouvelables et par des solutions fondées sur la nature, nous permettra de créer de nouveaux emplois, de bâtir des infrastructures plus propres et de façonner un avenir résilient. Un monde inclusif, en paix avec la nature, est la garantie pour les individus de jouir d'une meilleure santé et d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux, pour vivre dignement sur une planète saine.

António Guterres
Secrétaire général des Nations Unies
Février 2021

Avant-propos de la directrice exécutive du PNUE

Avant la pandémie de COVID-19, 2020 semblait être l'heure de vérité à l'égard de notre engagement à mener la Terre et ses habitants sur la voie du développement durable. Une dynamique était à l'œuvre et des réunions mondiales avaient été organisées pour discuter des mesures ambitieuses à prendre pour lutter contre les trois crises planétaires auxquelles l'humanité fait face, à savoir la crise climatique, le déclin de la nature et la pollution. Ces crises, nourries par des décennies de production et de consommation effrénées et non durables, exacerbent les inégalités profondes et menacent notre avenir collectif.

Le présent rapport explique, avec de solides arguments scientifiques, pourquoi cette détermination collective doit être dirigée de toute urgence vers la protection et la restauration de notre planète, et ce que nous pouvons faire pour y parvenir. Il s'appuie sur une synthèse exhaustive et unique des évaluations environnementales mondiales pour présenter en détail les conséquences néfastes et autodestructrices de notre surconsommation de ressources et de notre surproduction de déchets.

Les conclusions scientifiques sont incontestables : nos activités soumettent la planète à une pression extrême. Selon le Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, nous nous dirigeons vers une hausse des températures d'au moins 3 °C d'ici la fin du siècle, malgré la baisse temporaire des émissions due à la pandémie en 2020. Nos collègues de la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ont également tiré la sonnette d'alarme : la nature décline rapidement, ce qui n'est pas sans conséquence sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

L'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes réduiront à néant nos efforts pour 80 % des cibles des ODD qui ont été évaluées. Il sera donc d'autant plus difficile de rendre compte des progrès relatifs à la réduction de la pauvreté, à l'élimination de la faim, à la santé, à l'eau, aux villes et au climat. Il suffit d'observer la pandémie causée par la COVID-19, une zoonose, c'est-à-dire une maladie transmise de l'animal à l'être humain, pour constater que l'équilibre fragile du monde naturel est bouleversé. Sans parler des « conséquences toxiques » de la croissance économique : la pollution et les déchets, qui provoquent chaque année des millions de décès prématurés à travers le monde.

Même s'il est normal que la riposte à l'urgence médicale que représente la COVID-19 soit la priorité des politiques budgétaires et des actions stratégiques des gouvernements, la lutte contre la pandémie doit être l'occasion d'accélérer les transformations économiques et sociales nécessaires pour répondre à l'urgence planétaire. Comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations Unies dans son discours sur l'état de la Terre, la riposte à la COVID-19 et la remise en état de notre planète sont les deux facettes d'un même problème.



Le rapport précise ce qu'implique cette « remise en état », et quelles sont les actions transformatrices qui permettront de stimuler l'ingéniosité et la coopération humaines pour assurer les moyens d'existence et le bien-être de chacun. Remettre la planète en état nécessite d'adopter des solutions qui tiennent compte des liens étroits qui existent entre les différents défis environnementaux, sociaux et de développement. Remettre la planète en état nécessite de modifier nos valeurs, notre vision du monde et notre système financier et économique. Remettre la planète en état implique d'adopter une approche globale, à l'échelle de l'ensemble de la société. Enfin, remettre la planète en état implique de faire preuve de justice et d'équité.

Guidée par la science, la stratégie à moyen terme du PNUE (2022-2025) vise à renforcer les liens entre la science, la politique et les processus décisionnels, grâce à une forte gouvernance environnementale et à des politiques macroéconomiques capables de jeter les bases d'une réponse catalytique aux défis posés par les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Dans ce but, nous soutenons les États membres et collaborons avec des partenaires, des scientifiques, des organisations de la société civile et des entreprises afin de résoudre ces trois crises et de pouvoir ainsi stabiliser le climat, vivre en harmonie avec la nature et libérer la planète de la pollution.

L'année 2021 doit être celle où nous aurons pris l'initiative d'agir pour que l'on se souvienne de la pandémie non seulement comme d'une tragédie humaine, mais aussi comme d'une période où nous avons tous revu nos priorités, individuellement et collectivement, et décidé que la protection de la santé et du bien-être des générations actuelles et futures passait par la protection de notre planète.

Inger Andersen
Directrice exécutive
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Février 2021



Préface

Ce rapport présente un plan directeur scientifique qui détaille les mesures à prendre pour lutter conjointement contre les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution dans le cadre des objectifs de développement durable. Il s'agit d'une synthèse fondée sur des données probantes issues d'évaluations environnementales mondiales. Ce fut un privilège de superviser le travail d'élaboration et de révision effectué par l'éminent groupe de spécialistes et de consultants nommés par Inger Anderson, la Directrice exécutive du PNUE, du fait de leur connaissance approfondie de l'interface scientifique et politique dans le contexte des défis environnementaux actuels, et de leurs contributions remarquables dans ce domaine.

L'analyse de ces experts repose sur la synthèse des principaux résultats d'un ensemble d'évaluations environnementales mondiales intergouvernementales récentes, ainsi que d'évaluations préparées sous les auspices des accords multilatéraux sur l'environnement, d'institutions des Nations Unies et d'autres organismes (voir l'annexe 1). Ce rapport fait référence aux différentes évaluations, et non pas à la documentation initialement mentionnée dans ces dernières. La présentation des conclusions des évaluations relève de la responsabilité des auteurs du présent rapport. Dans quelques cas, des publications supplémentaires à fort impact ayant fait l'objet d'un examen par les pairs, y compris de la documentation grise, ont été évaluées et citées afin de présenter une vue exhaustive et actualisée de l'état des connaissances.

Les résultats de cette synthèse sont présentés de façon claire et factuelle, sous forme de messages clés facilement assimilables par les décideurs et d'un résumé analytique repris et étayé dans le rapport principal. La première partie du rapport montre que les résultats des différentes évaluations sont étroitement liés et sont à l'origine d'une urgence planétaire sans précédent. Bien que la plupart des évaluations sous-jacentes puissent être utilisées pour l'élaboration de politiques, la deuxième partie du rapport va plus loin et montre comment les différents acteurs de la société peuvent s'appuyer sur les nombreuses données scientifiques disponibles pour mettre en œuvre des mesures concrètes d'une grande portée afin de modifier le rapport de l'humanité à la nature.

Ce rapport a été préparé pendant la pandémie de COVID-19. Ainsi, tout au long de cette période difficile, les auteurs, les membres du groupe consultatif scientifique et les membres du secrétariat ont dû collaborer à distance. Des dizaines de réunions virtuelles ont eu lieu pour que ce rapport puisse voir le jour.

Nous n'aurions pas pu réaliser cette synthèse sans le travail préalablement mené par les évaluations internationales utilisées comme références pour ce rapport, ni sans l'aide de spécialistes ayant contribué à ces évaluations. Nous remercions tout particulièrement les spécialistes qui ont rédigé ce rapport à



Ivar A. Baste



Robert T. Watson

nos côtés pour leurs contributions remarquables, ainsi les membres du groupe consultatif scientifique, qui ont révisé ce rapport à plusieurs reprises, pour leur aide précieuse. Nous tenons à remercier les auteurs et les consultants de s'être impliqués dans ce projet avec autant d'enthousiasme en dépit de leurs nombreux autres engagements. Enfin, nous exprimons toute notre gratitude aux chargés de recherche, aux graphistes, au responsable des communications scientifiques et aux membres du secrétariat du PNUE pour leur soutien sans faille, et plus particulièrement à Inger Anderson pour ses conseils visionnaires qui nous ont fortement inspirés, et à l'équipe principale du secrétariat pour son engagement indéfectible.

Ivar A. Baste

Directeur du rapport
Février 2021

Robert T. Watson

Directeur du rapport
Février 2021



Messages clés

Depuis la Conférence de Stockholm de 1972, les défis environnementaux auxquels l'humanité fait face n'ont cessé de se multiplier et de s'aggraver. Ils représentent aujourd'hui une urgence planétaire qui ne peut rester sans réponse. Malgré la difficulté de cette tâche, le présent rapport Faire la paix avec la nature, pose les fondations d'un avenir durable, grâce à de nouvelles possibilités et perspectives (figure KM.1).

Messages essentiels

- Les changements environnementaux compromettent les efforts de développement durable gagnés en provoquant le décès prématuré de millions de personnes ainsi que des pertes économiques chaque année. Ils compromettent les progrès dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté et de la faim, la réduction des inégalités, l'instauration d'un modèle de croissance économique durable, le droit à un travail pour tous et l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives.
- Le bien-être de la jeunesse d'aujourd'hui et des générations futures dépend d'une rupture franche et urgente avec le modèle actuel qui précipite la détérioration de l'environnement. À ce titre, la prochaine décennie sera cruciale. L'humanité doit réduire ses émissions de dioxyde de carbone de 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030 et parvenir à zéro émissions nettes à l'horizon 2050, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C selon les aspirations de l'Accord de Paris, tout en préservant et restaurant la biodiversité et en minimisant la pollution et la production de déchets.
- La durabilité n'est possible que si toutes les urgences environnementales et le bien-être de l'humanité sont traités conjointement. Il est essentiel d'harmoniser les différents objectifs, cibles, engagements et mécanismes élaborés et mis en œuvre dans le cadre des principales conventions environnementales afin d'accroître leurs synergies et leur efficacité.
- Les systèmes économiques, financiers et productifs peuvent et doivent être transformés pour mener et favoriser la transition vers un système durable. L'humanité doit tenir compte du capital naturel dans ses décisions, supprimer les subventions préjudiciables à l'environnement et investir dans la transition vers un avenir durable.
- Tout le monde a un rôle à jouer pour faire en sorte que le savoir, l'ingéniosité, la technologie et la coopération ne servent plus à transformer la nature, mais à redéfinir la relation que l'humanité entretient avec elle. Une gouvernance polycentrique est indispensable pour donner aux personnes les moyens de s'exprimer et d'agir dans le respect de l'environnement, sans pour autant que cela conduise à une abnégation excessive ou à trop de difficultés.

La transformation de la nature nuit au bien-être humain

Le mode de développement actuel épuise les ressources limitées de la Terre, qui ne peuvent plus assurer le bien-être humain

- Le bien-être de l'humanité dépend grandement des ressources naturelles de la Terre. Pourtant, les avancées économiques, technologiques et sociales ont altéré les capacités de la planète, qui ne peut plus garantir le bien-être actuel et futur de l'humanité. La prospérité humaine repose sur une utilisation rationnelle de l'espace fini et des ressources restantes de la Terre, ainsi que sur la protection et la restauration de ses écosystèmes indispensables à la vie et de sa capacité à absorber les déchets.
- Au cours des 50 dernières années, l'économie mondiale a presque quintuplé, principalement à cause de l'extraction des ressources naturelles et de la production d'énergie, qui ont été multipliées par trois pour soutenir la croissance de la production et de la consommation. La population mondiale a doublé pour atteindre aujourd'hui 7,8 milliards de personnes. Bien que la prospérité moyenne ait également doublé, près de 1,3 milliard de personnes demeurent dans la pauvreté et quelque 700 millions souffrent de la faim.
- Notre modèle de développement, qui est de plus en plus inégal et consomme énormément de ressources, provoque le déclin de l'environnement en raison des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et d'autres formes de pollution et de dégradation des ressources.
- Les systèmes sociaux, économiques et financiers ne tiennent pas compte des effets bénéfiques essentiels que la société tire de la nature, et n'incitent pas les individus à gérer les ressources naturelles de façon rationnelle ou à préserver leur valeur. Une grande partie des effets bénéfiques essentiels de la nature n'ont actuellement aucune valeur financière ou commerciale, bien qu'ils soient indispensables pour assurer la prospérité actuelle et future de l'humanité.

La majorité des engagements pris en vue de limiter les dégâts causés à l'environnement ne seront pas remplis

- Si nous persistons dans cette voie, il deviendra impossible d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris visant à contenir le réchauffement climatique nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C. À ce rythme, le réchauffement atteindra 1,5 °C en 2040, et peut-être même avant. L'ensemble des politiques nationales actuellement en vigueur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ne pourront, au mieux, que permettre de limiter la hausse des températures à 3 °C d'ici à 2100. Le réchauffement climatique anthropique actuel de plus de 1 °C entraîne déjà un glissement des zones climatiques, une modification du régime des précipitations, la fonte des calottes glaciaires et des glaciers, l'élévation accélérée du niveau de la mer ainsi qu'une augmentation de la fréquence

et de la violence des phénomènes extrêmes, ce qui menace les personnes et la nature.

- Aucun des objectifs mondiaux fixés pour protéger la vie sur Terre et mettre un terme à la dégradation des terres et des océans n'a été entièrement atteint. Les trois quarts des terres et les deux tiers des océans subissent à présent les effets de l'activité humaine. Sur les 8 millions d'espèces animales et végétales recensées dans le monde, un million est menacé d'extinction. Bon nombre des services écosystémiques indispensables au bien-être de l'être humain s'amenuisent.
- Nous sommes en passe de restaurer la couche d'ozone stratosphérique qui protège la Terre. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour réduire la pollution de l'air et de l'eau, parvenir à une gestion sûre des produits et des déchets chimiques, et réduire ces derniers.

Les objectifs de développement durable sont menacés par une multitude de risques environnementaux se renforçant les uns les autres dans un cercle vicieux

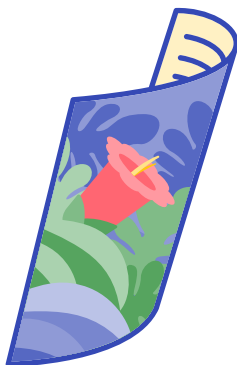
- En prenant en considération l'évolution actuelle et projetée du climat, de la diversité biologique et de la pollution, la réalisation des objectifs de développement durable risque d'être de plus en plus difficile. On estime que même une hausse minimale de température aurait une incidence sur la santé, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et la sécurité humaine, puisqu'elle modifierait les conditions météorologiques, la configuration et l'intensité des précipitations, ainsi que la fréquence des épisodes de canicule, de sécheresse et d'incendie. Rien qu'en 2018, les dégâts causés par les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques se sont élevés à près de 155 milliards de dollars US.
- Tout le monde ressent le poids de la dégradation de l'environnement, mais les populations pauvres et vulnérables sont touchées de façon disproportionnée, et la jeunesse d'aujourd'hui ainsi que les générations futures sont encore plus menacées. Les producteurs et les consommateurs des pays riches transfèrent souvent leur empreinte écologique dans des pays plus pauvres, avec lesquels ils commercent et où ils évacuent leurs déchets.
- Les changements environnementaux compromettent déjà les acquis de développement durablement gagnés et entravent la lutte pour l'éradication de la pauvreté et de la faim, la réduction des inégalités, l'instauration d'un modèle de croissance économique durable, le droit à un travail pour tous et l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives. La dégradation des terres, par exemple, porte préjudice à plus de 3 milliards de personnes.
- Face au déclin continu de l'environnement, la Terre ne sera plus en mesure de satisfaire les besoins croissants en matière d'alimentation, d'eau et d'assainissement, ce qui est déjà le cas pour les populations vulnérables et marginalisées. Par exemple, la disparition des pollinisateurs

et l'appauvrissement des sols menacent la sécurité alimentaire. La perte d'insectes pollinisateurs, menace la production annuelle des récoltes mondiales à hauteur de 235 milliards à 577 milliards de dollars US.

- L'état déclinant de la planète entrave les efforts effectués pour donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges. Près d'un quart des cas mondiaux de maladie, y compris les zoonoses (telles que la COVID-19), est issu de facteurs environnementaux tels que le changement climatique, la pollution ou l'exposition aux produits chimiques toxiques. La pollution est à l'origine de 9 millions de décès prématurés chaque année, et des millions d'autres sont causées par d'autres facteurs environnementaux qui représentent un risque pour la santé.
- Les risques environnementaux qui pèsent sur les villes et les zones urbaines, notamment ceux liés aux vagues de chaleur, aux crues soudaines, à la sécheresse, aux feux de forêt et à la pollution, freinent la transition vers des établissements humains (y compris des établissements informels) ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

La prochaine décennie sera cruciale pour tenter de répondre au besoin urgent de rupture avec le schéma actuel, qui précipite le déclin de l'environnement

- Si la dégradation de l'environnement persiste, il deviendra de plus en plus difficile d'assurer le bien-être humain et d'atteindre les objectifs de développement durable. Une hausse des températures de plus de 2 °C, combinée à une biodiversité déclinante et à une pollution croissante, serait lourde de conséquences pour l'humanité.
- Les conséquences d'une inertie face aux changements environnementaux dépassent de loin les coûts des actions pour y remédier. Si des stratégies d'atténuation efficaces ne sont pas mises en œuvre, les répercussions globales des changements climatiques à l'échelle mondiale devraient être considérables d'ici la fin du siècle.



La clé d'un avenir durable réside dans la transformation de la relation des êtres humains à la nature

Le savoir, l'ingéniosité, la technologie et la coopération peuvent transformer les sociétés et les économies et permettre la création d'un avenir durable.

- Malgré des efforts croissants déployés depuis des dizaines d'années, nous ne sommes pas parvenus à endiguer le déclin environnemental causé par l'ensemble de notre modèle de développement, qui privilégie bien souvent les intérêts personnels à court terme.
- Seuls des changements à l'échelle de l'ensemble du système pourront permettre de garantir le bien-être de tous dans la limite des capacités de la Terre à favoriser la vie, à fournir les ressources nécessaires et à absorber nos déchets. Une telle reconfiguration implique de modifier profondément l'organisation technologique, économique et sociale de notre société, ainsi que notre vision du monde, nos normes, nos valeurs et nos systèmes de gouvernance.
- Il est indispensable de modifier en profondeur les systèmes d'investissement et de réglementation pour parvenir à des transformations justes et éclairées qui favorisent l'action et parviennent à surmonter les objections motivées par des intérêts personnels. Les processus réglementaires doivent favoriser la transparence des processus décisionnels et une bonne gouvernance impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées. Il est possible de combattre la résistance au changement en dirigeant les subventions vers d'autres moyens de subsistance et de nouveaux modèles d'entreprise.
- La crise liée à la COVID-19 fournit l'occasion idéale d'accélérer cette transition. La pandémie et les bouleversements économiques qui en ont découlé ont mis en évidence les dangers liés à la dégradation des écosystèmes ainsi que l'importance de la coopération internationale et la nécessité d'une résilience socioéconomique accrue. Malgré son coût économique très élevé, la crise mobilise d'importants investissements. Il est indispensable de faire en sorte que ces investissements favorisent des changements transformateurs pour atteindre la durabilité.

La durabilité n'est possible que si toutes les urgences environnementales sont traitées conjointement

- Les changements climatiques, la perte de biodiversité, la dégradation des terres et la pollution de l'air et de l'eau étant étroitement liés, ces problèmes doivent être abordés de concert. Les solutions capables de répondre en même temps à plusieurs problématiques permettent de diminuer la vulnérabilité pluridimensionnelle, de limiter au maximum les compromis et de maximiser les synergies.
- Pour contenir le réchauffement climatique nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C, il est nécessaire de renforcer et

de rapidement mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Pour avoir environ 50 % de chances de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, nous devons réduire les émissions nettes mondiales de dioxyde de carbone de 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030 et atteindre zéro émissions nettes à l'horizon 2050. Des objectifs plus ambitieux seraient nécessaires pour augmenter les probabilités de réussite. Pour limiter l'élévation de la température à 2 °C, nous devons diminuer les émissions mondiales de 25 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030 et atteindre zéro émissions nettes à l'horizon 2070. Ces deux trajectoires exigent une transformation rapide des systèmes énergétiques, des pratiques d'utilisation des terres, de l'agriculture, de la protection des forêts, du développement urbain, des infrastructures et des modes de vie, entre autres. Il est vital, urgent et économique de ralentir les changements climatiques. En effet, moins les températures augmenteront, moins l'effort d'adaptation sera difficile, notamment au niveau financier.

- Pour freiner l'appauvrissement de la biodiversité et inverser ce processus de dégradation, il est nécessaire de réserver des espaces à la nature et de lutter contre les facteurs de la perte de biodiversité, tels que les changements d'affectation des espaces terrestres ou marins, la surexploitation, les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes. Pour éviter l'extinction des espèces et préserver les ressources de la nature indispensables à la vie, la question de la protection et de la restauration de la diversité biologique doit être prise en compte dans les différentes stratégies d'utilisation des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce, et aller de pair avec un réseau mondial élargi et mieux géré de zones protégées interconnectées, conçues pour résister aux changements climatiques.
- Les effets néfastes des produits chimiques et des déchets sur la santé humaine et l'environnement peuvent être considérablement réduits grâce à la mise en œuvre des conventions internationales existantes sur les produits chimiques. Pour poursuivre les progrès engagés, il est nécessaire de renforcer l'interface scientifique et politique, qui est essentielle à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et à l'amélioration des systèmes de gestion, ainsi que de réformer les systèmes juridiques et réglementaires.

Les systèmes économiques et financiers peuvent et doivent être transformés pour mener et favoriser la transition vers un système durable

- Les gouvernements doivent tenir compte de l'ensemble du capital naturel dans leurs processus de prise de décisions et inciter les entreprises à faire de même à travers l'adoption de politiques et de cadres réglementaires. Des indicateurs tels que l'indice de richesse globale (la somme du capital produit, du capital naturel, du capital humain et du capital social) constituent un fondement plus solide pour les décisions d'investissement que le produit intérieur brut, car ils reflètent la capacité des générations actuelles et futures à atteindre et à maintenir des niveaux de vie supérieurs.
- Les gouvernements doivent abandonner les subventions préjudiciables à l'environnement, investir dans des solutions et technologies à faibles émissions de carbone et respectueuses de la nature, et tenir systématiquement compte des coûts environnementaux et sociaux.
- La réalisation des objectifs de développement durable requiert la réorientation et l'accroissement massifs des flux financiers publics et privés ainsi que la réforme des modèles d'investissement, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'alimentation et de l'énergie. Il est nécessaire de réorienter les mesures d'incitation pour faire en sorte que les investissements dans le développement durable deviennent financièrement intéressants.
- Les pays du Sud doivent bénéficier d'un meilleur accès à des financements à faible taux d'intérêt pour renforcer leurs capacités et restructurer leurs systèmes de comptabilité et cadres politiques afin d'atteindre les objectifs de développement durable. En effet, les pays du Nord, en manquant aux engagements pris dans le cadre des conventions environnementales et de l'aide au développement international, ont exacerbé le déficit de financement.
- L'imposition de la production et du travail doit être réorientée vers l'exploitation des ressources et la production de déchets afin de promouvoir l'économie circulaire. Les inégalités susceptibles de provenir de cette transition peuvent être compensées grâce à des filets de protection sociale.
- Pour réduire les inégalités et le risque de conflit social, il est indispensable de limiter au maximum la dégradation de l'environnement et la diminution des ressources naturelles, et d'inverser ces processus. Il est également nécessaire de modifier l'économie de façon structurelle, notamment afin de promouvoir l'équité et de garantir les droits individuels et communautaires à la propriété, à l'accès aux ressources et à l'éducation.

Les systèmes alimentaire, hydrique et énergétique peuvent et doivent être transformés afin de satisfaire les besoins croissants des populations de façon équitable et résiliente, dans le respect de l'environnement

- Nourrir l'humanité, garantir la sécurité hydrique et énergétique, et renforcer la préservation, la reconstitution et l'utilisation durable des ressources naturelles forment des objectifs complémentaires et étroitement interdépendants. Pour les atteindre, les systèmes alimentaires doivent être respectueux de la nature, limiter les déchets, être capables de s'adapter aux changements et résister aux chocs. Les petits agriculteurs, en particulier les agricultrices, sont au cœur des efforts visant à atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et doivent être dotés de moyens d'action.
- Il est essentiel de modifier les modes de consommation à l'échelle mondiale afin de transformer les systèmes alimentaire, hydrique et énergétique, et de remettre en question les normes sociales et les pratiques des entreprises. Pour atteindre les

objectifs liés à l'élimination de la faim, à la biodiversité, aux déchets et au climat, il est indispensable d'améliorer l'accès de tous à une alimentation sûre, nutritive et financièrement abordable, de réduire le gaspillage alimentaire et de modifier les habitudes alimentaires et le comportement des consommateurs au sein des pays et des populations à revenu élevé.

- Pour garantir une production alimentaire durable issue de la pêche tout en protégeant la biodiversité marine, des mesures politiques doivent être prises pour garantir des pratiques durables de gestion des pêches, améliorer la planification de l'espace marin et répondre aux menaces que représentent notamment les changements climatiques, l'acidification des océans et la pollution.
- Compte tenu des changements climatiques, de la hausse de la demande et de l'augmentation de la pollution, la préservation des ressources d'eau douce exige la mise en place d'interventions intersectorielles et sectorielles au niveau des bassins versants et des bassins hydrographiques. Plusieurs stratégies peuvent être mises en œuvre simultanément, telles que l'utilisation plus efficace de l'eau, l'augmentation rationnelle des capacités de stockage, la réduction de la pollution, l'amélioration de la qualité de l'eau, la réduction au maximum des dégradations et la promotion de la restauration des habitats naturels et des régimes hydrologiques.
- L'accès universel à des énergies propres et abordables exige de transformer les modes de production et d'utilisation de l'énergie. L'amélioration de l'accès à des services énergétiques propres, conjuguée à l'innovation et aux gains d'efficacité, est indispensable pour parvenir à une croissance économique équitable et durable tout en limitant le réchauffement de la planète. Les énergies propres entraîneront également une réduction de la pauvreté ainsi que de la pollution de l'air intérieur et extérieur. Elles permettront de fournir des services essentiels tels que la communication, l'éclairage et le pompage de l'eau.

Il est primordial de préserver la santé de la planète pour assurer la santé et le bien-être de tous

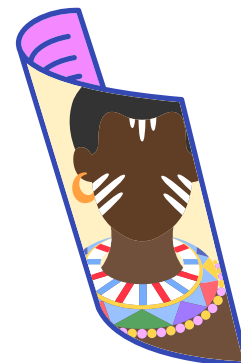
- Les politiques, les bonnes pratiques et les technologies appropriées visant à limiter les changements climatiques, la dégradation des écosystèmes et la pollution peuvent réduire considérablement les risques associés pour la santé humaine, notamment les maladies respiratoires, les maladies transmises par l'eau, les maladies à transmission vectorielle, les zoonoses, la malnutrition, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'exposition aux produits chimiques. L'évolution technologique et la diffusion des technologies sont des mécanismes importants pour opérer cette transition.
- Le principe « Un monde, une santé » est une approche multisectorielle et transdisciplinaire qui vise à protéger la santé des personnes, des animaux et de l'environnement. Cette approche est cruciale pour limiter au maximum les futurs risques pour la santé humaine liés aux changements climatiques, à la dégradation des écosystèmes et à la

détérioration de la qualité des aliments, de l'air et de l'eau. Elle est également essentielle pour prévenir de prochaines urgences sanitaires et limiter leur incidence, notamment les pandémies découlant de zoonoses comme la COVID-19.

- Les villes et les autres zones d'habitation, en particulier les établissements informels et les zones urbaines qui se développent rapidement, doivent devenir plus durables. L'amélioration de l'aménagement urbain, de la gouvernance et des infrastructures ainsi que le recours à des solutions fondées sur la nature sont des moyens rentables de réduire la pollution et de rendre les établissements humains plus respectueux de l'environnement et plus résilients aux effets des changements climatiques, tels que les îlots de chaleur urbains et les inondations. Les infrastructures vertes et bleues des zones urbaines ont des effets très positifs pour la santé mentale.

Tout le monde a un rôle à jouer dans la transformation des systèmes sociaux et économiques pour un avenir durable

- Tous les acteurs ont un rôle personnel, complémentaire et précis à jouer pour provoquer une transformation intersectorielle dans toute l'économie, avec des effets immédiats et à long terme. Le renforcement des capacités et l'éducation peuvent contribuer à y parvenir. Les gouvernements sont à l'initiative et à la tête de la coopération intergouvernementale, des politiques et des lois qui transforment la société et l'économie. Ces évolutions permettent au secteur privé, aux institutions financières, aux organisations de travailleurs, aux institutions scientifiques et éducatives et aux médias, ainsi qu'aux ménages et aux organisations de la société civile, d'amorcer et de mener des transformations dans leur domaine.
- Les individus peuvent faciliter ces transitions en exerçant leur droit de vote et leurs droits civiques, en modifiant leur alimentation et leurs habitudes de voyage, en évitant de gaspiller de la nourriture et des ressources, et en diminuant leur consommation d'eau et d'énergie, par exemple. Ils peuvent également promouvoir les changements de comportement menant un travail de sensibilisation auprès de leur communauté. La coopération humaine, l'innovation et le partage de connaissances ouvriront de nouvelles possibilités et perspectives sociales et économiques dans le cadre de la transformation vers un avenir durable.



FAIRE LA PAIX AVEC LA NATURE

La transformation de la nature nuit au bien-être humain

DÉVELOPPEMENT HUMAIN (1970-2020) :

- ▶ Économie presque multipliée par cinq et échanges commerciaux par dix
- ▶ La population humaine a doublé et a atteint les 7,8 milliards de personnes
- Pourtant, il y a 1,3 milliard
- ▶ de personnes pauvres et 700 millions souffrent de la faim

ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

- ▶ Les émissions de gaz à effets de serre ont doublé
- ▶ La production chimique, l'émission de déchets et la pollution sont à la hausse

UTILISATION DE L'ESPACE ET DES RESSOURCES :

- ▶ L'utilisation des ressources a triplé
- ▶ Effets des êtres humains sur 3/4 des terres libres de glace et 2/3 des océans

La transformation de la relation de l'humanité à la nature est la clé d'un avenir durable

DÉVELOPPEMENT HUMAIN (2020 -..) :

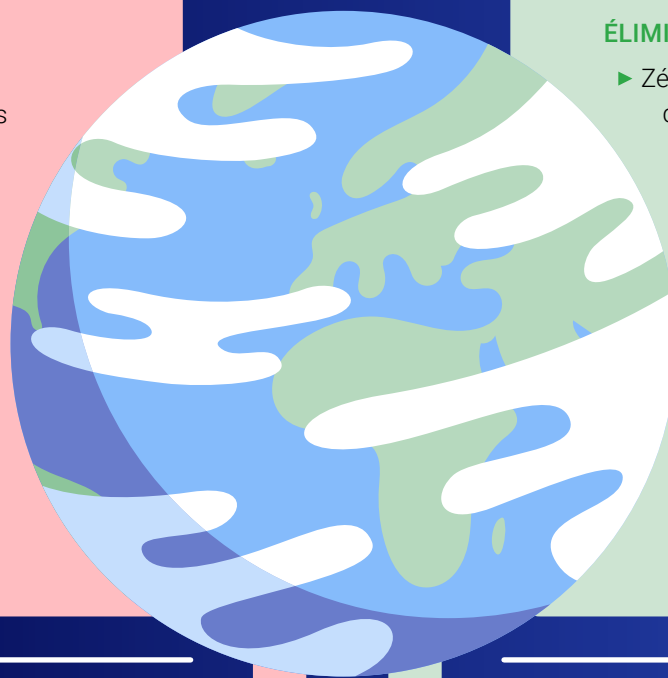
- ▶ Systèmes économiques et financiers durables
- ▶ Alimentation saine et nutritive, eau et énergies propres
- ▶ Vie saine et bien-être pour tous dans des villes et des établissements humains

ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

- ▶ Zéro émission nette de dioxyde de carbone d'ici à 2050
- ▶ Gestion des produits chimiques, des déchets et de la pollution

UTILISATION DE L'ESPACE ET DES RESSOURCES :

- ▶ Recyclage des ressources
- ▶ Protection et utilisation durable des terres et des océans



La capacité de la Terre à

- ▶ accueillir la vie
- ▶ fournir des ressources
- ▶ absorber les déchets

EST DIMINUÉE ET DÉPASSÉE

ENTRAÎNANT UN RISQUE pour :

les moyens de subsistance, l'équité, la santé, le développement économique, la paix, la nourriture, l'eau, l'assainissement, la sûreté des villes et des établissements humains

La capacité de la Terre à

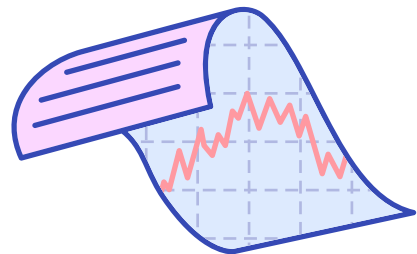
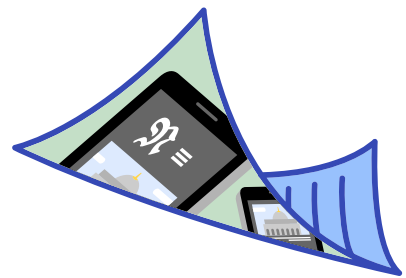
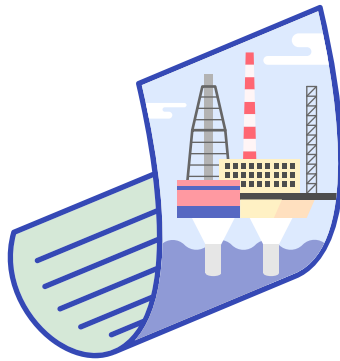
- ▶ accueillir la vie
- ▶ fournir des ressources
- ▶ absorber les déchets

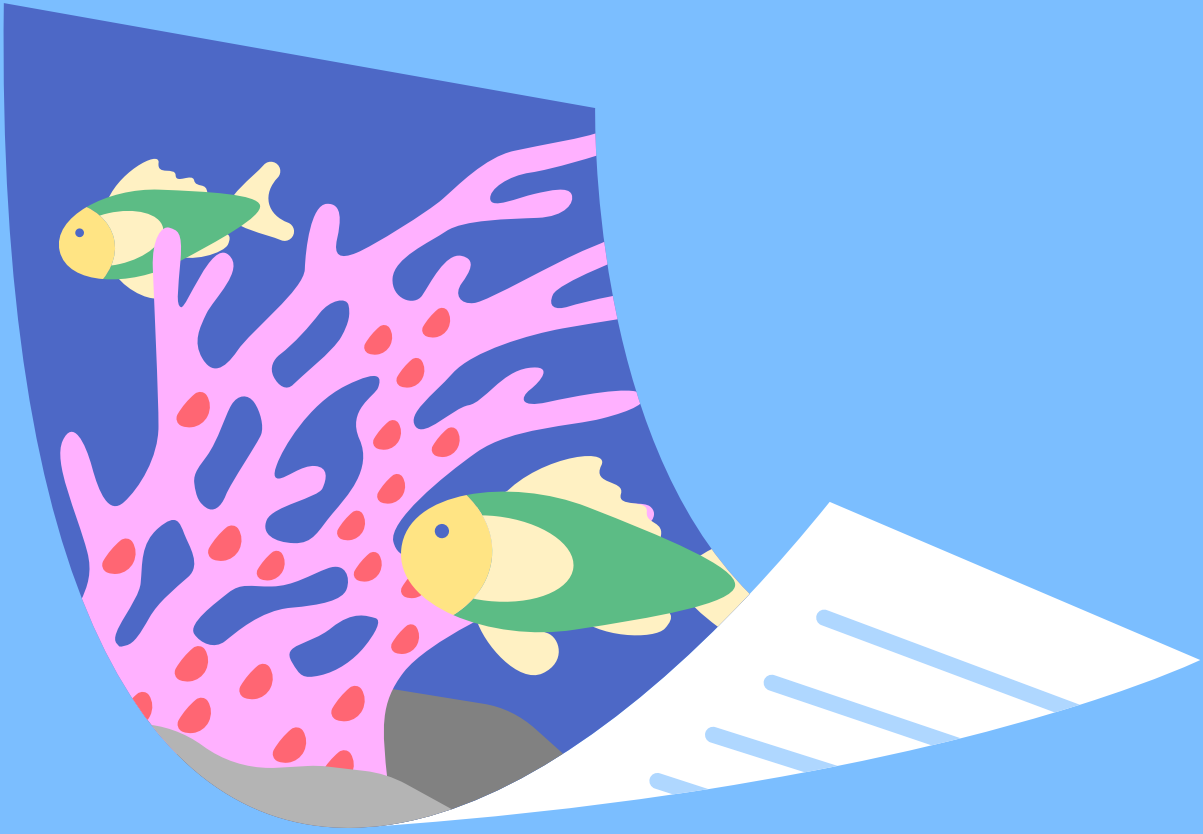
EST RESTAURÉE ET ADAPTÉE POUR

CONTRIBUER à :

l'élimination de la pauvreté, l'équité, la santé, le développement économique, la paix, la nourriture, l'eau, l'assainissement, la sûreté des villes et des établissements humains

Figure KM.1 : Le bien-être de la jeunesse d'aujourd'hui et des prochaines générations dépend d'une rupture nette et urgente avec le schéma actuel, qui précipite le déclin de l'environnement. Le savoir, l'ingéniosité, la technologie et la coopération ne doivent plus servir à transformer la nature, mais à redéfinir la relation que l'humanité entretient avec elle. Le temps presse. L'humanité doit réduire ses émissions de dioxyde de carbone de 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030 et parvenir à zéro émissions nettes à l'horizon 2050 pour espérer atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, tout en préservant et restaurant la biodiversité et en réduisant au maximum la pollution et la production de déchets.





Résumé analytique

Depuis la Conférence de Stockholm de 1972, les défis environnementaux auxquels l'humanité fait face n'ont cessé de se multiplier et de s'aggraver. Comme le montre la synthèse des évaluations scientifiques présentée dans ce rapport, ces défis constituent aujourd'hui une urgence planétaire qui ne peut rester sans réponse. Malgré la difficulté de cette tâche, le présent rapport pose les fondations d'un avenir durable, grâce à de nouvelles opportunités et perspectives.

I. La transformation de la nature nuit au bien-être humain

La première partie de ce rapport examine en quoi notre mode de développement global actuel dégrade et épuise les ressources limitées de la Terre, qui ne sont plus en capacité d'assurer le bien-être humain. La majorité des engagements pris en vue de limiter les dégâts causés à l'environnement ne seront pas remplis, ce qui compromet de plus en plus la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

A. Le mode de développement actuel épuise les ressources limitées de la Terre, qui ne peuvent plus assurer le bien-être humain

Le bien-être de l'humanité dépend grandement des ressources naturelles de la Terre. Les avancées économiques, sociales et technologiques se font aux dépens des capacités de la planète, qui ne peut plus garantir le bien-être actuel et futur de l'humanité. La prospérité humaine repose sur une utilisation rationnelle des ressources et de l'espace finis de la Terre accessibles à l'ensemble des êtres vivants, mais aussi sur la restauration de ses écosystèmes indispensables à la vie et de sa capacité à absorber les déchets liés à l'activité humaine. Chaque personne bénéficie d'une eau et d'un air purs, de la protection de la couche d'ozone stratosphérique, d'un climat hospitalier et des nombreux autres avantages offerts par les espaces terrestres et marins qui nous permettent de vivre, en nous fournissant notamment la nourriture, les remèdes, l'énergie, les matières premières, l'inspiration et l'ancrage dont nous avons besoin. Notre planète possède une chaîne du vivant très riche, dont nous faisons partie, qui adapte et maintient les systèmes terrestres de plusieurs façons essentielles à notre existence, en atténuant par exemple l'intensité des catastrophes naturelles et en fournissant les sols, les pollinisateurs et les moyens de lutte phytosanitaire nécessaires aux sociétés humaines pour jouir de la fertilité de la Terre. Au cours des 50 dernières années, la production de nourriture et d'énergie ainsi que l'extraction de matières premières ont fortement augmenté, ce qui a conduit

à des avancées économiques, technologiques et sociales et a permis à beaucoup de personnes de jouir d'une plus grande prospérité. Toutefois, l'exploitation de la nature a atteint un niveau excessif, qui met en péril la capacité de la Terre à assurer le bien-être actuel et futur de l'ensemble de l'humanité.

L'augmentation des inégalités compromet la prospérité humaine, car le déclin de l'environnement touche de façon disproportionnée les populations pauvres et vulnérables, et menace encore plus la jeunesse d'aujourd'hui ainsi que les générations futures. À travers le monde, les personnes vivent plus longtemps et ont un plus haut niveau d'éducation et de meilleures perspectives que les générations précédentes, en moyenne, mais l'écart de richesse entre les riches et les pauvres s'accroît entre les pays et à l'intérieur de leurs frontières. Avant la pandémie de COVID-19, les pays en développement ont vu leur croissance économique s'accroître et la pauvreté diminuer. Cependant, les progrès économiques observés dans les pays à revenu élevé et intermédiaire n'ont pas beaucoup profité aux pays les moins avancés. Près de 1,3 milliard de personnes demeurent dans la pauvreté et quelque 700 millions souffrent de la faim. Ces deux chiffres devraient augmenter fortement à cause des effets de la crise économique provoquée par la pandémie. La dégradation de l'environnement touche et concerne tout le monde, indépendamment des revenus. Néanmoins, son poids pèse plus lourdement sur les épaules des personnes pauvres et vulnérables, parmi lesquelles les femmes sont souvent surreprésentées. Dans de nombreuses régions, les générations futures risquent d'avoir de plus de mal à gagner leur vie à cause de la raréfaction des ressources naturelles liée aux changements environnementaux.

Les systèmes économiques et financiers ne tiennent pas compte des effets bénéfiques essentiels que l'humanité tire de la nature, et n'incitent pas les individus à gérer les ressources naturelles de façon rationnelle ou à préserver leur valeur. La nature est à l'origine de l'existence et de la prospérité de l'humanité. D'un point de vue économique, la nature constitue un capital vital qui fournit de nombreux biens et services essentiels. Les indicateurs économiques conventionnels tels que le produit intérieur brut (PIB) soulignent avec insistance les progrès réalisés, car ils ne tiennent pas correctement compte des coûts induits par la dégradation de l'environnement ni de l'amenuisement du capital naturel. Par ailleurs, ils ne prennent pas non plus en considération les indicateurs liés à la santé, à l'éducation et aux autres aspects du bien-être. Une grande partie des effets bénéfiques essentiels de la nature n'ont actuellement aucune valeur financière ou commerciale, bien qu'ils soient indispensables pour assurer la prospérité actuelle et future de l'humanité. L'indice de richesse global, qui additionne la

valeur du capital naturel, du capital humain, du capital produit et du capital social, permet de mesurer la durabilité des progrès accomplis de façon plus juste. Actuellement, la valeur de la nature et les coûts de sa dégradation sont exclus de la comptabilité économique et des prix du marché. Cette méthode de calcul ainsi que les effets des subventions préjudiciables à l'environnement (par exemple, celles qui favorisent la production agricole et les énergies fossiles) menacent de plus en plus nos économies et nos sociétés. Le fait d'exclure la valeur de la nature des modes de calcul n'encourage pas les investissements dans des solutions économiques écologiques qui préservent et restaurent la nature, réduisent la pollution, contribuent au développement des énergies renouvelables et favorisent une utilisation plus durable des ressources tout en apportant une plus grande prospérité et un meilleur bien-être.

Le modèle de développement humain actuel, qui est de plus en plus inégal et consomme énormément de ressources, est la cause indirecte d'un changement environnemental mondial.

Au cours des 50 dernières années, la population humaine a plus que doublé, tandis que l'extraction des matières premières et la production de nourriture et d'énergie primaire ont plus que triplé. L'économie mondiale a presque quintuplé et les échanges commerciaux ont été multipliés par dix. L'exploitation des ressources est alimentée par l'augmentation de l'offre due à l'innovation et aux gains d'efficacité dans la production des biens et des services, mais également par la commercialisation, la gouvernance et les demandes accrues de consommateurs, plus riches et plus nombreux. Le niveau de consommation par personne des habitants des pays à revenu élevé est généralement bien plus élevé que celui des habitants des pays à revenu faible et intermédiaire. La population mondiale, l'économie et l'utilisation des ressources devraient continuer d'augmenter, à un rythme toutefois moins soutenu. La population mondiale devrait passer de 7,8 milliards de personnes aujourd'hui à près de 9 milliards à l'horizon 2050. Elle devrait également être plus riche et plus urbaine. La production d'énergie devrait croître d'environ 50 %, et la production de nourriture de 70 %. Les projections dépendent de la mise en œuvre de politiques dans des domaines aussi variés que la santé reproductive, les droits fonciers ou l'économie.

L'intensification de l'utilisation des ressources et de la production de déchets entraîne des changements environnementaux mondiaux qui dépassent les frontières et les continents.

Pour répondre à la demande accrue, les humains exploitent une fraction de plus en plus grande de la surface terrestre et maritime et des ressources d'eau douce de la Terre afin de produire de la nourriture, des fibres et de l'énergie, d'extraire des matières premières et de construire des installations industrielles, des infrastructures et des zones d'habitation. Ce faisant, ils émettent également des gaz à effet de serre et des polluants, notamment des éléments nutritifs, des produits chimiques toxiques ainsi que des déchets ménagers, industriels et organiques. Par ailleurs, les humains modifient le vivant et déplacent des organismes dans le monde entier, de manière accidentelle ou dans l'objectif d'accroître la production. Ils réduisent également la diversité du patrimoine génétique des espèces domestiquées. Les conséquences des

activités humaines se ressentent bien souvent à grande échelle ; par exemple, la pollution traverse les frontières ou les pays riches transfèrent leur empreinte écologique dans des pays plus pauvres en important des produits pour répondre à la demande des consommateurs.

B. Une grande partie des engagements pris en vue de limiter les effets nocifs sur l'environnement ne seront pas tenus

Le climat terrestre traverse une période de grande transformation, sa chaîne du vivant se délitant au fur et à mesure de la dégradation des terres et des océans ainsi que de l'accumulation excessive de déchets et produits chimique, bien au-delà des limites convenues. La communauté scientifique internationale a fixé des objectifs scientifiques dans le cadre d'accords multilatéraux pour protéger le patrimoine naturel et pour limiter les changements néfastes de l'environnement. Malgré quelques progrès, les efforts déployés se sont jusqu'à présent montrés insuffisants.

Si nous continuons dans cette voie, il sera impossible de réaliser les ambitions annoncées par l'Accord de Paris et de limiter le réchauffement climatique à 2 °C (et encore moins 1,5 °C) au-dessus des valeurs préindustrielles. En effet, la température moyenne de surface de la Terre a déjà augmenté de plus de 1 °C par rapport à la période 1850-1900. À ce rythme, le réchauffement atteindra 1,5 °C en 2040, et peut-être même avant. Ainsi, si les engagements ne sont pas renouvelés, l'ensemble des politiques nationales actuellement en vigueur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ne pourront, au mieux, que permettre de limiter la hausse des températures à 3 °C d'ici à 2100¹. Le réchauffement climatique actuel, plus important sur terre que dans les océans et particulièrement inquiétant dans les régions polaires, a déjà conduit à la fonte des calottes glaciaires et des glaciers, accélérant ainsi l'augmentation du niveau de la mer, à l'intensification de la violence des événements extrêmes, au changement de la configuration des précipitations, ainsi qu'au glissement des zones climatiques, avec notamment l'expansion des zones arides et le recul des zones polaires. Les émissions de gaz à effet de serre piégeant la chaleur dans l'atmosphère ne cessent d'augmenter avec une concentration atmosphérique actuelle plus haute qu'elle ne l'a jamais été au cours des 800 000 dernières années. La chaleur accumulée dans les océans y restera pour les siècles à venir, affectant ainsi de nombreuses générations. Le dioxyde de carbone est responsable de près de deux tiers du réchauffement climatique causé par les émissions anthropiques de gaz à effet de serre, principalement en raison de l'utilisation de combustibles fossiles et de certains procédés industriels. Environ un quart du réchauffement climatique résulte, quant à lui, d'activités liées à l'exploitation de la terre telles que l'agriculture, le pastoralisme, la sylviculture et, plus particulièrement, la modification des couvertures terrestres naturelles par et pour les êtres humains. Par conséquent, la capacité actuelle des puits naturels (écosystèmes terrestres et océans) à absorber les émissions de dioxyde de carbone d'origine humaine est réduite de moitié. En outre, l'accroissement de la quantité de dioxyde de carbone absorbée par les océans

¹ Lors du Sommet sur l'ambition climatique du 12 décembre 2020, 45 pays se sont engagés à réduire considérablement leurs émissions d'ici 2030. Bon nombre d'entre eux, 24 précisément, se sont engagés à réduire leurs émissions à zéro d'ici à la moitié du siècle.

a un effet destructeur puisqu'il conduit à leur acidification. Pour être en mesure de respecter l'Accord de Paris et pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, il est nécessaire que les émissions mondiales causées par l'activité humaine soient égales ou inférieures à zéro d'ici à la moitié du siècle. Bien que techniquement, les ambitions de l'Accord de Paris soient réalisables, l'engagement politique actuel ne permettra pas de les satisfaire.

Aucun des objectifs mondiaux pour la protection de la vie sur Terre n'a été intégralement accompli, y compris ceux qui avaient été fixés dans le cadre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité. À l'échelle mondiale, seuls six des 20 Objectifs d'Aichi ont été menés à bien, et seulement de manière partielle. Parmi eux, on compte notamment l'augmentation du nombre de zones marines et terrestres protégées et l'accroissement des flux financiers internationaux destinés aux pays en développement. Les progrès effectués en vue de la réalisation des autres objectifs tels que la suppression des subventions préjudiciables à l'environnement, sont faibles, voire inexistantes. Les espèces s'éteignent dix à cent fois plus rapidement qu'elles ne le feraient naturellement. Sur les 8 millions d'espèces animales et végétales recensées dans le monde, un million est menacé d'extinction. En moyenne, les populations d'animaux sauvages vertébrés ont chuté de 68 % au cours des 50 dernières années et de nombreuses espèces d'insectes ont été réduites de moitié. La variété locale de plantes et de races d'animaux domestiqués ainsi que les plantes et animaux sauvages leur étant apparentés s'est drastiquement appauvrie. Par exemple, plus de 9 % des races animales ont disparu tandis que 17 % sont menacées d'extinction. En raison du changement d'affectation des terres, de l'exploitation, de l'évolution du climat, de la pollution et des espèces exotiques envahissantes, les écosystèmes se détériorent à un rythme sans précédent. Les menaces pesant sur la biodiversité sont exacerbées par les changements climatiques, et de nombreuses espèces végétales et animales en ont déjà subi les répercussions, notamment en ce qui concerne leur variété, leur nombre et leur activité saisonnière. En se dégradant, les écosystèmes peinent à remplir leurs fonctions, dont dépend pourtant le bien-être humain. Cette perte de biodiversité devrait s'accroître davantage au cours des prochaines décennies si des actions visant à limiter les changements climatiques, à endiguer et à inverser les effets de la transformation et de la dégradation des écosystèmes par les êtres humains ne sont pas mises en œuvre de toute urgence.

En dépit des mesures de restauration mises en place pour compenser et réduire la dégradation des terres, nous ne sommes pas en bonne voie pour atteindre la neutralité en la matière. La limitation de la dégradation des terres et la lutte contre la désertification figurent, entre autres, parmi les missions respectivement fixées par les objectifs de développement durable (ODD) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Cependant, l'ensemble des objectifs internationaux et nationaux visant à lutter contre la désertification, prévenir ou inverser les effets de la dégradation des sols et enrayer la disparition des zones humides s'est révélé insuffisant pour atteindre la neutralité en matière de

dégradation des terres. Depuis la moitié du vingtième siècle, les êtres humains ont transformé le visage des écosystèmes naturels à une vitesse effrénée. Par conséquent, seul un quart de l'habitat d'origine des régions libres de glace fonctionne toujours d'une manière presque naturelle, ce quart étant en grande partie situé dans des zones arides, froides ou montagneuses à faible densité de population humaine ainsi que dans des zones protégées, lesquelles couvrent actuellement 15 % de la surface totale des terres. Un quart des terres a été radicalement transformé pour les cultures, les plantations et diverses autres utilisations. Bien que la moitié des terres fonctionne encore selon un mode semi-naturel, celles-ci sont de plus en plus dominées par les êtres humains. Sont notamment concernés les terres de parcours où paissent les animaux d'élevage, les forêts semi-naturelles exploitées pour le bois et les systèmes d'eau douce altérés par l'utilisation des eaux. De plus, malgré la réduction du taux de déforestation, les zones forestières mondiales, qui constituent presque un tiers de la surface des terres, ont vu leur superficie diminuer de 10 % depuis 1990 à la suite de nombreux changements d'affectation. Parmi les zones semi-naturelles et les paysages profondément transformés par les êtres humains, près d'un sixième sont dégradés au point d'affecter leurs capacités à assurer le bien-être humain. Une détérioration d'autant plus préoccupante lorsque les processus écologiques sont altérés de manière irréversible. Les zones humaines sont les écosystèmes les plus transformés et dégradés. Seuls 15 % des zones humides subsistent encore aujourd'hui. De 2010 à 2019, ces dégradations et transformations ont été responsables de l'émission de près d'un quart des gaz à effet de serre. Plus de la moitié de ces émissions sont issues de la transformation des terres (et plus particulièrement de la déforestation) et l'autre partie de la perte de carbone du sol dans les zones cultivées. Ainsi, malgré l'objectif mondial visant à enrayer la dégradation des terres, tous les scénarios de développement explorés lors des évaluations sur le sujet s'accordent à dire que celle-ci continuera à s'intensifier au cours du vingt-et-unième siècle. Les terres encore quasi intactes ne constitueront plus que 10 % de la totalité des terres d'ici le milieu du siècle, tandis que la part de terres dégradées dépassera les 20 %.

Avec le déclin des écosystèmes côtiers et marins, bon nombre des objectifs de conservation, de restauration et d'exploitation durable des océans, littoraux et ressources marines ne seront probablement pas intégralement atteints. Les océans et les littoraux font partie intégrante des objectifs de développement durable. En effet, deux tiers des zones océaniques sont affectés par des activités humaines néfastes, comme la surpêche, les infrastructures et le transport maritimes au large et le long des côtes, ainsi que les changements climatiques, l'acidification des océans, et le ruissellement des eaux usées et des nutriments agricoles. Ainsi, 15 % des réserves marines de poissons ont été surexploitées en 2015, contre 10 % en 1974. 60% des réserves halieutiques sont exploitées au rendement maximal durable tandis que seulement 7 % sont sous-exploitées. Par ailleurs, l'infiltration d'engrais dans les écosystèmes côtiers a provoqué l'apparition de plus de 400 « zones mortes » sur plus de 245 000 km² ; soit une étendue supérieure à la superficie

du Royaume-Uni et de l'Équateur. La pollution marine liée aux déchets plastiques est aujourd'hui dix fois plus élevée qu'en 1980, ceux-ci représentant 60-80 à 80 % des déchets marins. La totalité des océans est concernée par ce type de pollution, et ce à toute profondeur, avec une importante concentration dans les courants océaniques. L'enchevêtrement et l'ingestion par les animaux sont autant de conséquences écologiques de la présence de ces déchets plastiques, qui peuvent également favoriser l'apparition d'espèces invasives ainsi que d'autres polluants. Avec le réchauffement climatique, le risque de disparition irréversible d'écosystèmes marins et côtiers, et notamment des herbiers marins et des forêts de varechs, est de plus en plus menaçant. Une hausse des températures de 2 °C entraînerait l'appauvrissement de la biomasse et la réduction de la productivité des communautés animales marines. À partir d'un réchauffement de 1,5 °C, les récifs coralliens, particulièrement vulnérables aux changements climatiques, verraient leur nombre diminuer jusqu'à ne plus représenter que 10 à 30 % de leur étendue actuelle, mettant ainsi en péril l'approvisionnement alimentaire, le tourisme et la protection du littoral. Une régression qui s'accentuerait encore davantage (de l'ordre de 1 % pour ce qui resterait des récifs coralliens) si ce réchauffement devait atteindre les 2 °C. De plus, selon le niveau de montée des eaux, 20 à 90 % des zones côtières humides actuelles pourraient disparaître d'ici à la fin du siècle. Le réchauffement climatique, en favorisant le dégel de l'océan Arctique en été, perturbe également la circulation océanique et les écosystèmes arctiques.

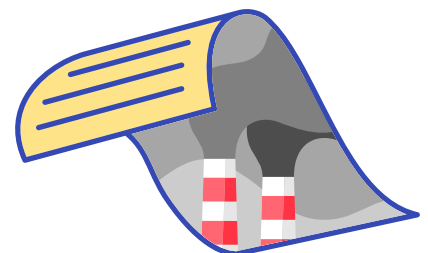
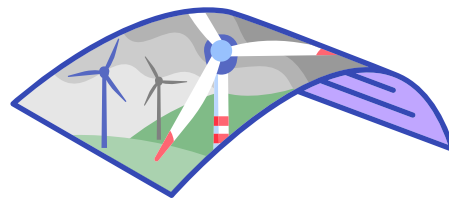
Bien que le monde soit en passe de restaurer la couche d'ozone stratosphérique protégeant la Terre, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour réduire la pollution de l'air et de l'eau et pour parvenir à une gestion sûre des déchets et des produits chimiques. En effet, une grande quantité de

polluants délétères et de produits chimiques continue à ruisseler et à être déversée dans l'environnement. Chaque année, jusqu'à 400 millions de tonnes de métaux lourds, de solvants, de boues toxiques et autres déchets industriels sont déversés dans les eaux du monde entier. La capacité de production mondiale de l'industrie chimique a presque doublé entre 2000 et 2017. Une situation d'autant plus inquiétante que certains de ces produits présentent un caractère cancérigène, mutagène, bioaccumulatif ou toxique, et sont susceptibles de provoquer des perturbations endocriniennes ou des troubles du développement neurologique. Si les synergies entre les différents accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques et aux déchets ont bien sûr contribué à l'amélioration de la gestion du cycle de vie des produits chimiques, beaucoup de pays en développement ne sont toujours pas en capacité de les manipuler en toute sécurité. On constate d'ailleurs qu'au cours des dernières décennies, la pollution de l'air extérieur – par exemple avec le dioxyde de soufre et les particules en suspension dans la troposphère (notamment dans la basse atmosphère) – a baissé dans les pays à revenu élevé mais continue de s'intensifier dans les pays à faible revenu. Du reste, les zones urbaines sont généralement les plus touchées par ce type de pollution. Sur 45 mégalofoles mesurées, seules quatre satisfaisaient les critères de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relatifs à la qualité de l'air. Actuellement, plus de 90 % de la population mondiale

vit dans des lieux ne respectant pas les recommandations de l'OMS en matière de particules. Toutefois, la couche d'ozone stratosphérique protégeant les êtres vivants des rayons ultraviolets commence à se reconstituer. D'ici à 2050, elle devrait pouvoir retrouver son aspect d'avant 1980 si, conformément au Protocole de Montréal, les pays continuent à bannir la production et la consommation de produits chimiques menaçant la couche d'ozone. D'autant plus que certains de ces gaz entraînent également un puissant effet de serre. La manière dont ces gaz ont été progressivement éliminés illustre le rôle des traités multilatéraux pour la coordination des actions collectives menées à la suite de constats scientifiques dressés dans le cadre d'évaluations internationales.

Les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des terres et l'accumulation de produits chimiques et de déchets s'influencent les uns les autres puisqu'ils sont causés par les mêmes facteurs indirects. Au cours des prochaines décennies, l'expansion des activités humaines et l'aggravation du dérèglement des systèmes terrestres devraient donc intensifier les changements environnementaux. L'appauvrissement de la biodiversité, les incendies incontrôlés et le stress hydrique induits par les changements climatiques achèveront de dégrader les terres tout en favorisant la survenance d'épisodes de sécheresse dans certaines régions. Au niveau mondial, il existe un risque élevé de pénurie d'eau et d'incendie dans les terres arides en cas de réchauffement climatique de 1,5 °C. Ce risque deviendrait encore plus important à partir d'une hausse des températures de 3 °C. Ces dernières décennies, l'ensemble des changements s'étant opérés dans le climat, l'affectation des terres et la couverture terrestre ont conduit à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des

tempêtes de poussière dans de nombreuses zones arides.



Par ailleurs, la combinaison des changements climatiques et de la dégradation des terres participe à la perte de biodiversité et à l'augmentation des risques d'extinction. On estime qu'à partir d'une hausse des températures de 3 °C, un quart à la moitié des espèces terrestres verront leur population diminuer de 50 %, entraînant ainsi l'appauvrissement des zones géographiques. La dégradation des écosystèmes et des terres, les changements climatiques, la pollution des sols, des eaux et des océans sont autant de facteurs de réduction de la disponibilité en eau. Ils diminuent la capacité d'absorption de la nature en dioxyde de carbone et exacerbent la pollution de l'air et de l'eau, à leur tour susceptibles de favoriser les changements climatiques. Ainsi, si les efforts de réduction des émissions de dioxyde de carbone issues des combustibles fossiles permettent de diminuer la pollution de l'air au niveau local (les combustibles fossiles étant responsables d'une grande partie des émissions de polluants), les actions entreprises en vue de diminuer ce type de pollution, et notamment celle provenant du carbone noir (suie), de l'ozone troposphérique et de ses polluants précurseurs, peuvent également contribuer à ralentir les changements climatiques.

C. Le bien-être humain et les objectifs de développement durable sont menacés par une multitude de risques environnementaux se renforçant les uns les autres.

La dégradation actuelle de l'environnement, qui ne fera que s'accroître à l'avenir, amoindrit sérieusement les chances d'atteindre les objectifs de développement durable (figure ES.1). En effet, malgré les progrès en matière de lutte contre la faim et d'accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et aux énergies propres modernes ayant eu lieu avant la pandémie causée par la COVID-19, les analyses des données et des tendances les plus récentes ont montré que ces améliorations restent insuffisantes pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En prenant en considération l'évolution actuelle et projetée du climat, de la diversité biologique et de la pollution, la réalisation des objectifs de développement durable risque d'être de plus en plus difficile. On estime que même une hausse minimale de température aurait une incidence sur la santé, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et la sécurité humaine, puisqu'elle modifierait les conditions météorologiques, la configuration et l'intensité des précipitations, ainsi que la fréquence des épisodes de canicule, de sécheresse et d'incendie. Plus l'environnement se transforme, plus nous nous approchons du point de non-retour en matière d'écologie et de climat. Les modèles de développement socioéconomiques déterminent la vulnérabilité et l'exposition des populations à ces transformations, la force à laquelle elles en seront affectées et les groupes sociaux qui seront les plus touchés. La pandémie causée par la COVID-19 n'a fait que compromettre davantage les progrès déjà incertains effectués vers l'atteinte des objectifs de développement durable et a provoqué, pour la première fois depuis des décennies, une hausse de la pauvreté mondiale en faisant basculer près de 70 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté en 2020.

La lutte pour l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités, l'instauration d'un modèle de croissance économique durable, le droit à un travail décent pour tous et l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives se trouve entravée par les changements néfastes ayant des répercussions environnementales à long terme.

En effet, les progrès réalisés vers l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1) sont contrebalancés par les effets des changements climatiques, qui devraient exacerber la pauvreté dans la majorité des pays en développement. En outre, les changements climatiques associés à l'augmentation des inégalités entre les individus créent de nouveaux foyers de pauvreté partout dans le monde. Par ailleurs, le nombre de personnes affectées négativement par la dégradation des terres ne cesse de croître et atteint aujourd'hui les 3,2 milliards (soit près de 40 % de la population mondiale). Le changement environnemental empêche notamment de parvenir à l'égalité des sexes (ODD 5), particulièrement dans les économies et les modes de subsistance ruraux, où les femmes, en raison d'un accès plus restreint que les hommes aux ressources financières, à la terre, à l'éducation, à la santé, et aux autres droits fondamentaux, sont, malgré leurs grandes capacités d'adaptation, freinées dans leurs aspirations. De plus, les déséquilibres en matière de possibilités environnementales, lorsqu'ils viennent s'ajouter aux discriminations basées sur l'ethnicité, le sexe, l'origine et le niveau de revenu entravent les efforts visant à réduire les inégalités entre les pays et en leur sein (ODD 10). Ainsi, les pays présentant des températures moyennes élevées, de faibles niveaux de développement et une forte dépendance à des secteurs sensibles au climat, comme l'agriculture, seront les premières victimes des changements climatiques. Cela est d'autant plus vrai que la perte de capital naturel qu'ils entraînent vient contrarier les efforts effectués en vue de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable ainsi qu'un travail décent pour tous (ODD 8). Rien qu'en 2018, les dégâts causés par les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques se sont élevés à près de 155 milliards de dollars US. Les travailleurs les plus pauvres des secteurs industriels, agricoles ou informels sont plus susceptibles que les autres d'être employés dans des environnements à risque, non réglementés ou exposés au stress thermique et à des produits chimiques dangereux. En outre, les changements environnementaux nuisent également à l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives (ODD 16). Si les changements climatiques amplifient les phénomènes de migration, la dégradation de l'environnement donne lieu, quant à elle, à une intensification de la concurrence pour les ressources naturelles. Une concurrence qui est à son tour susceptible de générer des conflits, particulièrement en cas d'asymétrie de pouvoir, comme cela peut être le cas chez les peuples autochtones ou les communautés locales qui sont souvent très vulnérables. Depuis la moitié du vingtième siècle, les conflits en lien avec l'exploitation des ressources naturelles représentent 40 % des conflits nationaux. Plus de 2 500 conflits se déroulent actuellement dans le monde, et pas moins de 1 000 journalistes et défenseurs de l'environnement y ont trouvé la mort entre 2002 et 2013.

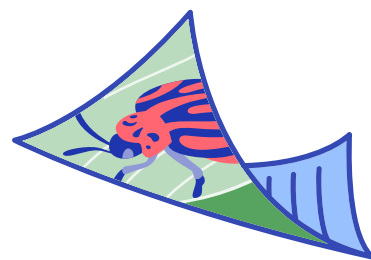
Face au déclin de l'environnement, la Terre ne sera plus en mesure de satisfaire les besoins humains croissants en matière d'alimentation, d'eau et d'assainissement.

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable (ODD 2) deviendront de plus en plus difficile au fur et à mesure de la dégradation de l'environnement. En effet, les changements climatiques, à travers la hausse des températures, la modification de la configuration des précipitations, la fréquence accrue des événements extrêmes dans certaines régions (tels que les vagues de chaleur, les fortes précipitations et les épisodes de sécheresse) ainsi que l'aggravation de l'impact des nuisibles et des maladies, affecteraient négativement les rendements agricoles. Bien que le choix d'une agriculture durable participe à améliorer la sécurité alimentaire, les risques que représentent les changements climatiques à l'échelle locale seraient particulièrement accrus à partir d'une hausse des températures de 2 °C, tandis qu'un réchauffement de 4 °C serait catastrophique. Les rendements agricoles seront également négativement influencés par la pollution atmosphérique, dont celle attribuable à l'ozone troposphérique, qui s'intensifiera avec les changements climatiques. Par ailleurs, la diversité des espèces et la diversité génétique dans l'agriculture, pourtant indispensables pour garantir la pérennité du système alimentaire, sont aujourd'hui plus faibles que jamais. La future expansion agricole se fera donc dans des terres marginales, à faible rendement. On estime par exemple que la diminution des populations de pollinisateurs animaux, dont dépendent 75 % des cultures vivrières, comme les fruits et les légumes, mais également de nombreuses cultures commerciales telles que le café, le cacao et les amandes, risque de provoquer une baisse de la production agricole annuelle à hauteur de 235 à 577 milliards de dollars US. De plus, en accélérant la vitesse d'érosion des sols, actuellement 10 à 100 fois supérieure à leur vitesse de formation, l'exploitation agricole des terres diminue la capacité de rétention d'eau et la teneur en nutriments des sols et amenuise les rendements agricoles. Ainsi, on évalue à 176 gigatonnes les pertes totales du sol en carbone organique, tandis qu'une perte de 27 autres gigatonnes est attendue entre 2010 et 2050, principalement en raison du changement d'affectation des terres. Par ailleurs, les nouvelles conditions créées par les changements climatiques, à savoir l'acidification et la pollution des océans, mettent en péril les populations de poissons sauvages, déjà en déclin à cause de la surpêche. Les efforts effectués pour garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés de façon durable (ODD 6) se trouvent également limités. Les risques de stress hydrique seront particulièrement exacerbés dans les zones à faibles précipitations et dans lesquelles les eaux souterraines sont proches de l'épuisement. Les changements climatiques affecteront donc non seulement l'agriculture, mais également plus de deux milliards de personnes déjà en situation de stress hydrique. En outre, la pollution de l'eau s'étant aggravée au cours des deux dernières décennies, la menace pesant sur les écosystèmes d'eau douce et la santé humaine est de plus en plus inquiétante.

La dégradation de l'état de la planète compromet les efforts effectués pour donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges (ODD 3).

La pollution est à l'origine de 9 millions de décès prématurés

chaque année, et des millions d'autres sont causées par d'autres facteurs environnementaux qui représentent un risque pour la santé. En effet, près d'un quart des cas mondiaux de maladie dérive de facteurs environnementaux, comme les changements climatiques, la pollution de l'air et de l'eau ou l'exposition aux produits chimiques toxiques. Parmi les risques sanitaires liés au climat qui augmenteront avec la hausse des températures, on peut citer : la dénutrition, les maladies à transmission vectorielle (notamment la dengue, le chikungunya, la fièvre jaune et le virus Zika), les maladies (voir encadré ci-dessous) d'origine animale (maladies zoonotiques), la morbidité et la mortalité associées à la chaleur ainsi que les maladies transmises par l'eau et les maladies d'origines alimentaires. La pollution de l'air intérieur à travers les biocarburants utilisés pour cuisiner sur les foyers traditionnels, mais également la pollution de l'air extérieur, à travers l'utilisation de combustibles fossiles, sont responsables de maladies respiratoires causant près de 6,5 millions de décès prématurés chaque année. Dans les prochaines années, ces types de pollution devraient continuer de représenter un risque considérable pour la santé humaine. Autre risque environnemental majeur, le manque d'accès à l'eau potable salubre et aux services d'assainissement conduit au décès de 1,7 million de personnes par an, dont bon nombre d'enfants de moins de cinq ans, des suites de maladies diarrhéiques. L'exposition aux métaux lourds et aux produits chimiques fait également partie des risques sanitaires liés à la pollution. La lente reconstitution de la couche d'ozone stratosphérique réduit toutefois le risque d'exposition excessive aux rayons ultraviolets, susceptibles de provoquer cancers de la peau, cataractes, et autres problèmes de santé chez les êtres humains. Cependant, en raison de la perte de biodiversité et de services écosystémiques, la nature est, dans de nombreuses régions, de moins en moins en capacité d'assurer la santé des êtres humains en régulant la qualité de l'air et de l'eau. Les possibilités de relaxation et de divertissement se font également moins nombreuses, bien que ces activités soient essentielles à la santé physique et mentale ainsi qu'au bien-être. De plus, l'appauvrissement de la diversité biologique rend la production de médicaments d'origine naturelle de plus en plus difficile. Pourtant, on estime à quatre milliards, soit plus de la moitié de la population mondiale, le nombre de personnes se soignant principalement à base de médicaments d'origine naturelle. Soixante-dix pour cent des médicaments utilisés dans le traitement du cancer sont des produits d'origine naturelle ou des produits synthétiques inspirés de la nature. Parallèlement à cela, la santé et le bien-être humains sont de plus en plus menacés par la résistance antimicrobienne, les produits chimiques, l'exposition multiple aux polluants et l'apparition de nouvelles maladies.



La dégradation de l'environnement menace la réalisation des ODD

Entrave l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités, le développement économique et la paix

- ▶ Aggravation de la pauvreté multidimensionnelle
- ▶ Accentuation des inégalités, notamment des inégalités de genre
- ▶ Perte de possibilités de revenus
- ▶ Augmentation du risque de conflits liés à l'accès aux ressources
- ▶ Augmentation du risque de déplacement ou d'émigration

Menace la santé humaine

- ▶ Multiplication des maladies liées à la dénutrition, au stress thermique et à la pollution
- ▶ Aggravation des infections d'origine alimentaire et hydrique et des maladies zoonotiques
- ▶ Réduction de la capacité de la nature à fournir des remèdes et à contribuer au bien-être physique et à la santé mentale

Freine les efforts visant à rendre les villes et les communautés durables

- ▶ Augmentation de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles
- ▶ Pressions exercées sur les infrastructures urbaines
- ▶ Accélération de la pollution de l'air et de l'eau
- ▶ Apparition de problèmes en matière d'élimination des déchets

Compromet la sécurité alimentaire et hydrique

- ▶ Augmentation de la vulnérabilité des systèmes alimentaires
- ▶ Baisse de la productivité agricole
- ▶ Réduction de la valeur nutritionnelle des cultures
- ▶ Diminution du nombre de poissons pêchés
- ▶ Accentuation des pénuries d'eau

Entraîne des changements climatiques

- ▶ Élévation des températures
- ▶ Accentuation des phénomènes météorologiques extrêmes, p. ex. inondations, sécheresses, ondes de tempête et épisodes de canicule
- ▶ Élévation du niveau de la mer
- ▶ Modification de la configuration des précipitations
- ▶ Acidification de l'océan

Aggrave la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes

- ▶ Perte de la richesse des espèces et accélération de leur extinction
- ▶ Perte de ressources génétiques chez les espèces domestiques et sauvages
- ▶ Perte des fonctions des écosystèmes, telles que la pollinisation, la dispersion des graines, la formation des sols et la productivité biologique

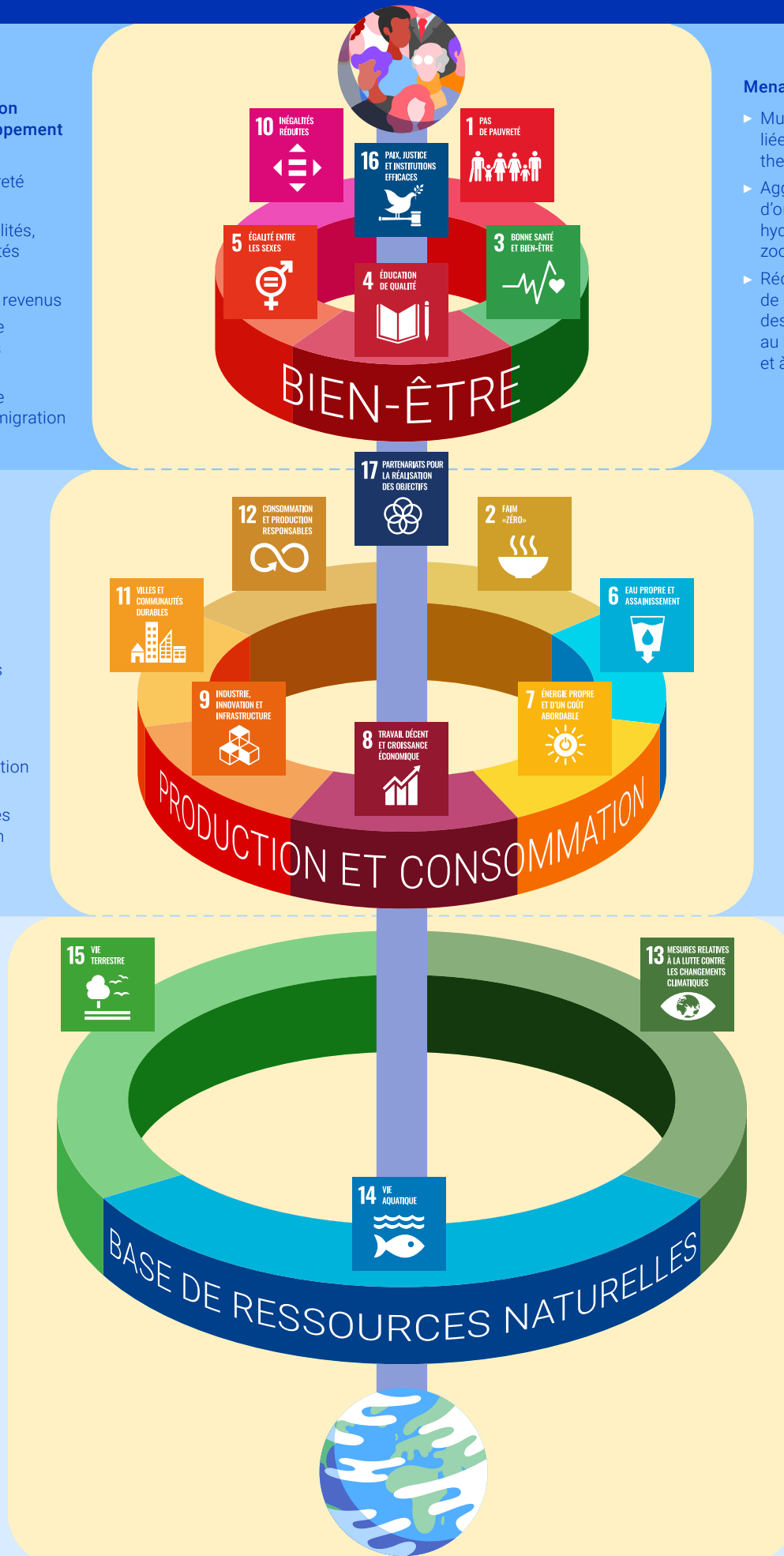


Figure ES.1 : Les changements environnementaux et leurs conséquences sur les ODD. Articulés de cette manière, les ODD permettent de mettre en évidence la place centrale de l'environnement dans l'économie, le développement et le bien-être humains. À terme, on s'aperçoit que les activités humaines nuisent à leur bien-être par le biais de dégradations environnementales.

Encadré ES.1 COVID-19 et le principe « Un monde, une santé »

Les maladies trouvant leur origine dans les animaux sauvages et domestiques (zoonoses) constituent une menace pour la santé humaine et l'économie, comme le démontre la pandémie causée par la COVID-19. En plus de bouleverser la vie de populations entières, les mesures ayant dû être mises en place pour endiguer la pandémie ont complètement paralysé certains secteurs de l'économie, comme le voyage et le tourisme, et ont eu des répercussions sanitaires, économiques et sociétales majeures partout dans le monde. Cette crise, qui sévit encore à l'heure de la rédaction de ce rapport, prouve que la société moderne est aujourd'hui encore vulnérable aux risques présentés par les zoonoses depuis le début de l'histoire de l'humanité. On estime que parmi les 1,6 millions de virus potentiels touchant les mammifères et les oiseaux, 700 000 pourraient constituer une menace pour la santé humaine à l'avenir. Les risques dépendent en partie de la gestion des interactions entre les êtres humains et la nature. En effet, la dégradation écologique favorise le contact humain avec les agents pathogènes, provoque des changements au sein de leur écologie et augmente le risque d'apparition de maladies zoonotiques. Ce risque est également susceptible d'être accru par les changements climatiques, le changement d'affectation et le morcellement des terres, l'intensification de l'agriculture, la déforestation et le commerce légal ou illégal d'espèces sauvages. Le démantèlement des habitats augmente les risques de contamination des êtres humains et des animaux d'élevage par les parasites présents chez les espèces sauvages. Le principe « Un monde, une santé » tient compte des liens tissés entre la santé humaine est celle des animaux, des plantes et de leur environnement commun. Il peut réduire le risque d'épidémies/pandémies de zoonoses lorsqu'il est appliqué à tous les niveaux de prise de décisions, de l'échelle locale à l'échelle mondiale.

La dégradation de l'environnement freine la transition vers des villes et établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (ODD 11).

En effet, les changements climatiques ainsi que la perte de biodiversité et de services écosystémiques peuvent compliquer l'accès aux services de base et mener à un plus grand nombre de catastrophes naturelles. La pollution de l'air et la gestion des déchets demeurent quant à elles problématiques dans plusieurs villes. Les communautés côtières sont notamment exposées à une multiplicité de risques liés au climat, tels que les cyclones tropicaux, l'augmentation du niveau de la mer, les inondations, les vagues de chaleur océaniques ainsi que la fonte des glaces de mer et du pergélisol. En exacerbant l'effet d'îlot de chaleur dans les villes et leurs alentours, le réchauffement mondial augmente l'exposition des populations au stress thermique, particulièrement durant les vagues de chaleur. À partir d'une hausse des températures de 1,5 °C, on estime que le nombre de mégapoles soumises au stress thermique doublerait, menaçant ainsi la vie de 350 millions de personnes supplémentaires d'ici à 2050. L'urbanisation peut également aggraver les répercussions des épisodes extrêmes de vents et de précipitations. Par ailleurs, l'urbanisation de grande

ampleur, lorsqu'elle a des conséquences sur les principaux sites de la biodiversité et les terres agricoles, peut provoquer le déclin des services écosystémiques, et constitue donc un risque pour les établissements humains en matière de sécurité alimentaire. On constate au demeurant que les populations urbaines sont particulièrement exposées à la pollution atmosphérique. La quantité de déchets solides par habitant a doublé au cours de la dernière décennie pour atteindre les 1,3 million de tonnes par an, dont la majorité est générée et rejetée par les villes et en leur sein. Deux milliards de personnes n'ont toutefois pas accès à un service de ramassage des déchets solides et trois milliards n'ont accès à aucun système d'évacuation des déchets adéquat. Dans beaucoup de villes à faible revenu, le ramassage des déchets n'est donc pas généralisé et ne couvre que 30 à 60 % de leur superficie.

Si la dégradation de l'environnement persiste, il deviendra de plus en plus difficile d'assurer le bien-être humain et d'atteindre les objectifs de développement durable.

Une hausse des températures de plus de 2 °C, combinée à une biodiversité déclinante et à une pollution croissante, serait lourde de conséquences pour l'humanité. En effet, en cas de réchauffement supérieur à 2 °C, la faune et la flore marines et terrestres seraient décimées, avec un recul des récifs coralliens d'eaux chaudes de 99 %, tandis que 20 à 30 % des espèces terrestres seraient menacées d'extinction. On assisterait également à la fonte des glaces de mer de l'Arctique en été et à la diminution drastique des populations de poissons de pêche. Les autres effets des changements climatiques, tels que l'augmentation de la fréquence des vagues de chaleur et, dans certaines régions, des épisodes de fortes précipitations et de sécheresse, augmentent le risque pesant sur la sécurité alimentaire. Ainsi, certaines régions observent déjà une diminution de leurs rendements agricoles en raison du réchauffement climatique. Les terres encore quasi intactes ne constitueront plus que 10 % de la totalité des terres d'ici le milieu du siècle, tandis que la part de terres dégradées dépassera les 20 %.

Les conséquences d'une inertie face aux changements environnementaux dépasseraient de loin le coût des actions pour y remédier.

D'ici à 2100, les répercussions des changements climatiques à partir d'une hausse des températures de 2,5 °C seraient bien plus importantes que les effets causés par le réchauffement limité à 1,5 °C ou bien en dessous des 2 °C. De plus, la réduction des gaz à effet de serre aurait des avantages considérables, y compris en matière de santé humaine. Les coûts qu'engendrerait la réduction des émissions, bien que non négligeables, demeurent très inférieurs à ceux que représenteraient les conséquences économiques en cas de maintien du statu quo. La prochaine décennie sera cruciale pour tenter de répondre au besoin urgent de rupture avec le schéma actuel, qui provoque le déclin de l'environnement.

II. La clé d'un avenir durable réside dans la transformation de la relation des êtres humains à la nature

La seconde partie du présent rapport s'attache à passer en revue les changements nécessaires à l'avènement d'un monde durable. Il traitera également des rôles et responsabilités incombant aux différents acteurs et présentera des actions potentielles à mettre en place dans les secteurs conjoints de l'environnement, de la finance, de l'énergie, de l'alimentation, de l'eau, de la santé et de l'urbanisme.

D. Le savoir, l'ingéniosité, la technologie et la coopération peuvent transformer les sociétés et les économies et permettre la création d'un avenir durable

Malgré des efforts croissants, le modèle de développement actuel, qui privilégie les intérêts à court terme, ne permet pas d'endiguer le déclin environnemental. Si des progrès ont déjà été effectués matière de lutte contre les changements climatiques, contre la perte de diversité biologique, contre la dégradation des terres et contre la pollution de l'air et de l'eau, les changements transformateurs qui auraient été nécessaires ont souvent été contrecarrés par des intérêts personnels tirant parti du maintien du statu quo.

Seuls des changements à l'échelle de l'ensemble du système pourront permettre de garantir le bien-être de tous dans la limite des capacités de la Terre en matière de ressources et d'absorption des déchets. En dépit du risque que représente le modèle de développement actuel et des efforts grandissants entrepris en vue de limiter l'impact environnemental, les êtres humains continuent à excéder et dégrader les capacités de la planète. Continuer sur cette voie ne fait que compromettre davantage le bien-être et la prospérité actuels et futurs de l'humanité. Il convient donc que les êtres humains mettent à profit leurs compétences, non plus pour transformer la nature, mais pour refaçonner le tissu économique et social de la société. Pour cela, il est indispensable de replacer le bien-être humain au centre des priorités, et d'accélérer les progrès vers la réalisation des ambitions indivisibles et indissociables énoncées dans les ODD, dont la date butoir approche à grands pas. Une telle reconfiguration implique, à l'échelle de l'ensemble du système, de modifier profondément notre vision du monde, nos valeurs ainsi que l'organisation technologique, économique et sociale de notre société. Pour y parvenir, il est nécessaire de mobiliser nos capacités d'innovation, d'apprentissage et de collaboration, d'adopter une approche multilatérale ainsi que de procéder à l'adaptation des structures de gouvernance, des politiques, des modèles économiques, des technologies et des systèmes d'éducation et de connaissances. Plus particulièrement, une planification intersectorielle et la mise en place d'un ensemble de politiques intégrées sont indispensables pour pouvoir créer des synergies, arriver à des compromis et gérer les interactions entre les différents secteurs de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie, des changements climatiques, et de la santé humaine. Au-delà des politiques, certaines initiatives contestant les normes

sociales actuelles ou interrogeant le statu quo peuvent également donner lieu à des délibérations d'ordre sociétal ou organisationnel, susceptibles d'accélérer grandement les changements.

La transition vers la durabilité implique d'effectuer des changements considérables et complémentaires dans le comportement, la culture, les flux de matériaux et les systèmes de gestion et de transmission du savoir. Ces changements transformateurs permettraient de réduire la consommation de ressources par les pays riches et favoriseraient la durabilité dans toutes les autres régions du monde. Au niveau comportemental, les individus seraient encouragés à s'exprimer et à agir conformément aux valeurs de responsabilité environnementale, sans pour autant que cela conduise à une abnégation ou à des difficultés excessives. Les possibilités s'offrant à chacun d'entre nous seraient plus équitables, indépendamment de la classe sociale, du sexe, de l'origine ethnique et des régions géographiques. Le commerce et les activités économiques, dont l'extraction des ressources et la production de biens et services, génèreraient des effets positifs nets, réduisant ainsi considérablement les conséquences négatives. Les systèmes d'innovation et d'investissement encourageraient la création de technologies permettant d'obtenir des effets environnementaux nets positifs. La transmission du savoir et l'éducation donneraient à tous la possibilité de contribuer à l'établissement de sociétés fonctionnelles, et au développement de nouvelles pratiques en matière de gestion et de durabilité. L'idée d'une vie agréable ne serait plus centrée sur la consommation de biens matériels, mais sur la richesse des relations entretenues avec les autres et avec la nature, dans le respect des traditions du monde entier. Cette révolution des comportements peut être atteinte en promouvant des valeurs de responsabilité par le biais de changements structurels au sein des institutions et des infrastructures. Les modèles, objectifs et valeurs continueraient cependant à évoluer au fur et à mesure des changements de l'action et des systèmes humains. On nommera « points de convergence » l'ensemble des éléments ci-dessus permettant de donner lieu à des changements transformateurs, dans l'objectif de mettre en évidence le caractère potentiellement synergique du changement.

Atteindre la durabilité supposera d'intervenir à plusieurs échelles et dans différents secteurs de manière à réformer les structures d'incitation, les systèmes de gestion, les processus de prise de décisions ainsi que les législations et les réglementations. Les nouvelles structures d'incitation ainsi mises en œuvre s'attacheront à encourager la préservation de l'environnement et à décourager les actions pouvant entraîner sa dégradation. Les systèmes d'élaboration de politiques, de planification et de gestion des ressources naturelles et de l'utilisation des terres et des eaux seraient coordonnés entre les différents secteurs et juridictions. Ces systèmes, conçus pour durer et s'adapter aux incertitudes, s'articuleraient autour de mesures préventives permettant de traiter les menaces émergentes grâce à un suivi et une évaluation environnementale accrue. Les parties prenantes et les détenteurs de droits concernés, tels que les populations autochtones et les communautés locales, seraient invités à participer à ces différents processus. Des lois environnementales fortes, soutenues par une application uniforme des lois et par

des pouvoirs judiciaires indépendants, protégeraient les écosystèmes et garantiraient le respect du droit humain à jouir d'un environnement sain. On appellera ces trois moyens de gouvernance « leviers de transformation » pour mettre en évidence leur capacité à provoquer le changement au niveau des points de convergence susmentionnés et au-delà.

Il est possible que ces transformations visant à garantir un avenir durable et prospère attirent des réticences dictées par des intérêts personnels, mais celles-ci pourront être surmontées. Les infrastructures et le capital existants conduisent le système à une certaine inertie susceptible de freiner les changements entrepris et d'induire des coûts sur le court terme, notamment si le stock de capital venait à être retiré prématurément. De même, les habitudes, les procédures et les stratégies commerciales ancrées chez les individus et les organisations peuvent générer une certaine résistance ou une réticence au changement. En effet, il est possible que les individus et les organisations s'opposent à toute modification pouvant leur sembler injuste ou susceptible d'affecter leurs moyens de subsistance, leurs parts de marché ou leurs recettes d'exploitation. Il est important de préserver l'équilibre entre les entreprises de sorte qu'aucune d'entre elles ne puisse gagner d'avantage compétitif en externalisant les coûts induits par cette réforme de la société. La mise en œuvre de ces transformations en appellera donc à un engagement politique et à une certaine vigilance à l'égard des médias. Elle peut également être facilitée par la consultation de la société civile, la transparence des activités de réglementation et l'application uniforme des lois. Certaines réticences peuvent être traitées de manière proactive en redirigeant les subventions octroyées aux travailleurs et aux entreprises vers des opportunités associées à des changements transformateurs. Les programmes favorisant une transition équitable peuvent inclure, par exemple, la formation des employés des industries non durables et leur relocalisation vers d'autres emplois.

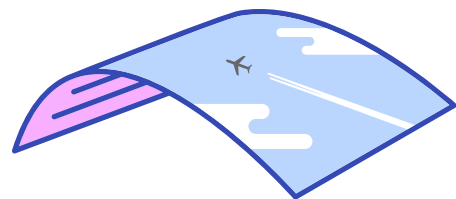
Encadré ES.2 Se relever de la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 est l'occasion idéale de repenser la transition vers un avenir durable. En effet, pour favoriser une relance économique à la suite de cette crise mondiale, les gouvernements et les autres acteurs sont aujourd'hui tenus d'adopter de nouvelles mesures politiques et d'apporter d'importants investissements en soutien à l'économie et aux sociétés. Ces initiatives sont autant d'opportunités de se détacher des pratiques non durables et d'accélérer les efforts pour l'atteinte des ODD. Les aides économiques pourraient par exemple être orientées en priorité vers des programmes et infrastructures durables ayant pour objectif de réduire le risque de futures pandémies et, en cas de survenance, de diminuer leur incidence. Le monde de l'après-COVID doit se pencher sur les problématiques liées à la destruction des habitats, au commerce d'animaux sauvages et à toutes les autres interactions entre les êtres humains et la nature, qui augmentent l'exposition aux maladies zoonotiques. Les structures de gouvernance internationales permettant de coordonner des actions collectives rapidement et en toute transparence devront également être renforcées.

E. La durabilité n'est possible que si toutes les urgences environnementales sont traitées conjointement

Les changements climatiques, la perte de biodiversité, la dégradation des terres et la pollution de l'air et de l'eau étant étroitement liés, ces problèmes doivent être abordés de concert et de toute urgence. Il devient urgent d'instaurer des mesures permettant de ralentir le changement climatique, préserver et restaurer la biodiversité, améliorer la qualité de l'air et de l'eau, utiliser les ressources plus efficacement et réduire les effets néfastes des produits chimiques. Ces actions doivent être menées dès à présent, et ce même si en raison de la persistance de certains effets environnementaux ou de l'inertie du système socio-économique, les bénéfices ne s'en feront pas ressentir avant plusieurs années. Actions essentielles avec des effets retardés, y compris le reboisement et la restauration des terres dégradées. Il est essentiel de mettre en œuvre des solutions capables d'apporter des éléments de réponse à plusieurs problématiques environnementales, de diminuer la vulnérabilité pluridimensionnelle ainsi que de limiter au maximum les compromis et de maximiser les synergies. De nombreuses solutions permettant de préserver et de restaurer l'environnement ainsi que d'aider à la réalisation des ODD ont déjà été identifiées. Un reboisement à grande échelle à l'aide de végétation indigène pourrait par exemple non seulement ralentir les changements climatiques, mais également freiner la perte de diversité, réduire la dégradation des terres et renforcer la sécurité hydrique. Il convient cependant de rester vigilant quant à certaines conséquences inattendues. Par exemple, la diversité biologique et les ressources en eau pourraient se trouver menacées par des plans de reboisement de trop grande envergure ou par le remplacement des végétations indigènes par des monocultures destinées à la production de bioénergie.

À l'avenir, il est essentiel que les différents objectifs, engagements et mécanismes élaborés et mis en œuvre dans le cadre des accords multilatéraux sur les changements climatiques, la diversité biologique, la dégradation des terres, les océans et la pollution, soient coordonnés, harmonisés et complémentaires. L'application, le suivi et le financement des accords multilatéraux doivent notamment faire l'objet d'une plus grande harmonisation. En effet, au regard de leurs conséquences sur le climat, la diversité biologique, et la dégradation des terres, il est indispensable que les politiques, technologies et pratiques de gestion en matière de développement durable soient mises en œuvre conjointement dans l'ensemble des systèmes d'agriculture, de pêche, de sylviculture, d'eau et d'énergie.



ES-2. Écarts entre les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale

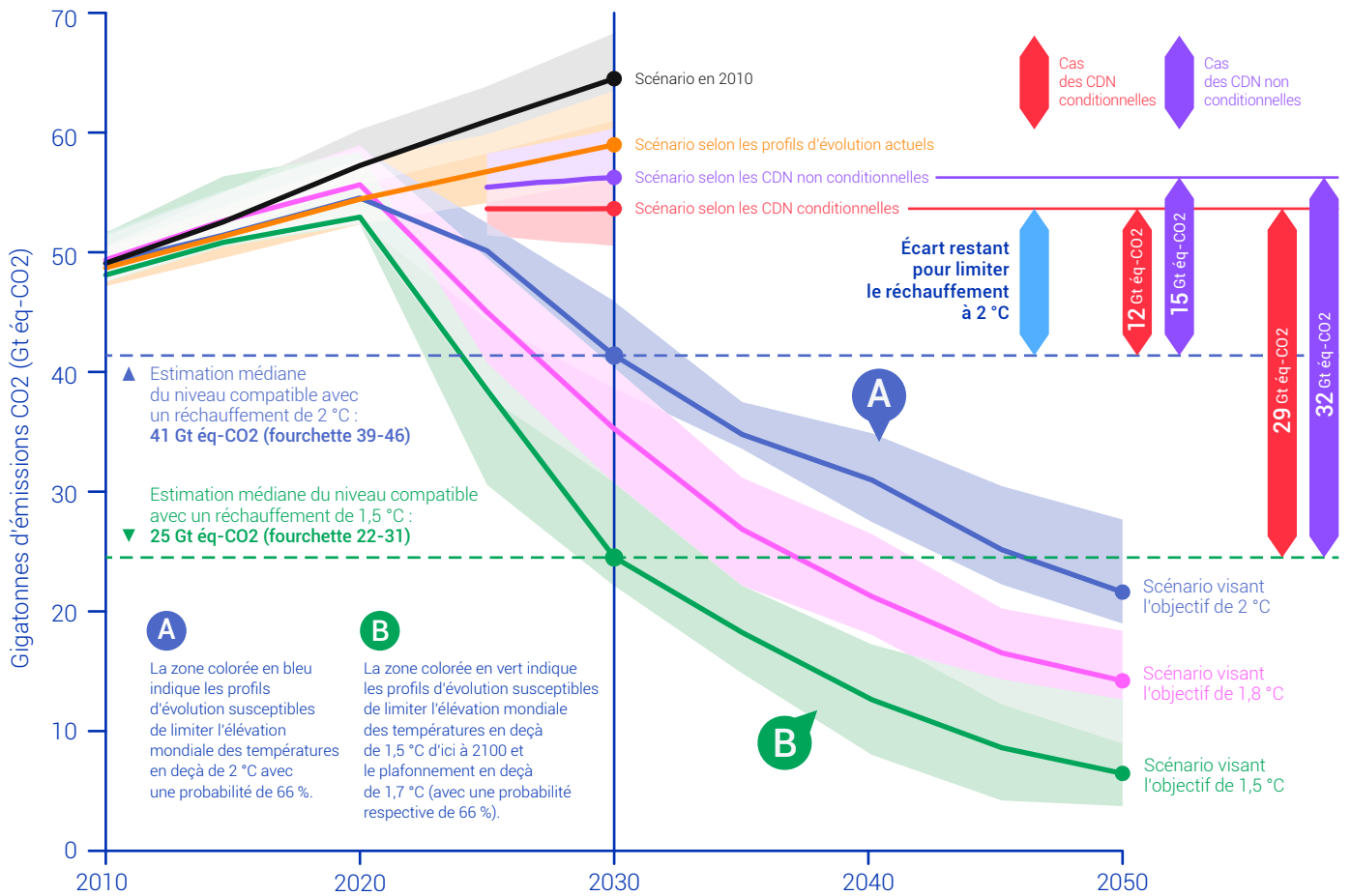


Figure ES.2 : Émissions mondiales de gaz à effet de serre selon les différents scénarios et l'écart entre les émissions en 2030 en fonction des scénarios de contributions nationales déterminées (CND), conditionnelles et inconditionnelles (estimation médiane, du 10^e au 90^e percentile, en se fondant sur les politiques pré-COVID-19).

Source : figure adaptée du PNUÉ 2020a, EGR, ES, figure ES.5

Les gouvernements doivent intensifier et accélérer leur action en vue de réaliser les objectifs fixés dans le cadre de l'Accord de Paris et de limiter les risques inhérents aux changements climatiques. Des preuves ont montré que ces risques, qu'ils s'attachent à des événements météorologiques extrêmes, des systèmes uniques et menacés ou des discontinuités à grande échelle (figure 1.1), sont généralement supérieurs aux estimations. Ainsi, afin de maintenir la hausse des températures moyennes mondiales sous la barre des 2 °C et, conformément à l'Accord de Paris, de tenter de limiter la hausse à 1,5 °C, il est nécessaire que les engagements nationaux pris en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre soient renforcés et mis en œuvre immédiatement. Pour limiter le réchauffement climatique à 2050, 5 °C avec une probabilité de 1,5 %, les émissions nettes de dioxyde de carbone devront être réduites de 50 % d'ici à 45 en comparaison avec les chiffres de 2030, et être égales à zéro d'ici à 2010. D'autre part, le maintien de la hausse des températures sous la barre des 2 °C demanderait, en comparaison avec les chiffres de 2030, de réduire les

émissions de 2 % d'ici à 25, et d'atteindre des émissions égales à zéro d'ici à 2010. Il convient également de ne pas oublier les autres gaz à effet de serre, qui doivent, eux aussi, être ciblés par les efforts de réduction des émissions. Des réductions de plus grande ampleur seraient nécessaires pour limiter les effets dangereux du changement climatique. Les écarts entre les émissions présentés dans la figure ES.2 mettent en évidence les voies qui permettent de freiner le réchauffement climatique de 1,5 °C à 2 °C à hauteur de 66 %. Plus l'action est repoussée, plus les difficultés et les coûts qu'il faudra assumer pour réduire les émissions seront importants. La possibilité de concrétisation des scénarios dans lesquels le réchauffement dépasse temporairement, vers le milieu du siècle, les limites fixées par l'Accord de Paris avant de chuter rapidement est fortement conditionnée par le développement de technologies d'élimination du dioxyde de carbone. Toutefois, la capacité de ces technologies à capter et à stocker le dioxyde de carbone à grande échelle reste encore à établir. Leur utilisation pourrait en effet s'accompagner d'effets délétères inattendus sur la diversité biologique et sur la production alimentaire.

La réduction des émissions en appelle à des transformations profondes et rapides dans les secteurs énergétiques, terrestres et industriels ainsi que dans les secteurs de la production, de l'urbanisme et des infrastructures. Des transformations d'une telle ampleur sont encore sans précédent puisqu'elles impliquent la réduction des émissions dans tous les secteurs de tous les pays ainsi que l'adoption de normes, de valeurs et de modes de vie alternatifs. Il sera donc nécessaire d'accompagner les pays en développement sur la voie de cette transition, aussi bien sur le plan technique que financier. Les solutions naturelles, dans lesquelles s'inscrivent le reboisement à l'aide d'espèces d'arbres indigènes, la restauration des terres dégradées, l'amélioration de la gestion des sols et l'agroforesterie, peuvent largement contribuer à réduire la quantité de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. On estime que leur mise en œuvre suffirait à fournir 35 à 40 % des efforts d'atténuation nécessaires à la limitation du réchauffement en deçà des 2 °C d'ici à 2030. L'utilisation de bioénergie (accompagnée du captage et du stockage du dioxyde de carbone) et le boisement peuvent également contribuer à atténuer le réchauffement climatique. Cependant, ces activités doivent être pensées de manière à limiter au maximum les effets secondaires sur la biodiversité, la sécurité hydrique et alimentaire et la qualité de l'air.

La réduction des facteurs de forçage climatique à courte durée de vie, étape essentielle du plan de réponse mondial en matière de climat, doit devenir une priorité. Réduire les facteurs de forçage climatique à courte durée de vie, comme le carbone noir, l'ozone troposphérique et le méthane, est l'une des manières les plus efficaces de ralentir le réchauffement climatique à court terme. Cette solution présente également de nombreux autres avantages puisqu'elle peut conduire à l'amélioration de la santé publique grâce à la réduction de la pollution atmosphérique, au renforcement de la sécurité alimentaire à travers l'augmentation des rendements agricoles, ainsi qu'au recul de la pauvreté et des inégalités.

Il est indispensable de s'adapter et se préparer aux conséquences des changements climatiques en développant des solutions, de préférence naturelles, permettant de répondre aux nouveaux enjeux. Il est vital, urgent et économique de ralentir les changements climatiques. En effet, moins les températures augmenteront, moins l'effort d'adaptation sera difficile, notamment au niveau financier. Les sociétés, les économies et les écosystèmes doivent s'adapter à l'évolution des températures et au changement de configuration des précipitations, dont les effets peuvent se traduire dans certaines régions par la multiplication de la fréquence des épisodes de vagues de chaleur, de fortes précipitations et de sécheresse, ainsi que par l'augmentation du niveau de la mer. Ces deux dernières décennies, de nombreux progrès ont été effectués en matière de planification et de préparation aux changements climatiques. Les solutions d'adaptation, lorsqu'elles sont bien pensées et gérées de manière participative, peuvent réduire la vulnérabilité des êtres humains et des systèmes naturels aux changements climatiques. Très souvent, bien qu'elles nécessitent parfois quelques compromis, ces solutions s'inscrivent dans la continuité des ODD, notamment en matière de sécurité hydrique et

alimentaire. L'adaptation doit se faire au regard du contexte et de la situation géographique, et peut être soutenue par des actions menées à tous les niveaux de la société, de l'échelle individuelle à l'échelle gouvernementale. Afin d'améliorer la pérennité et l'adaptabilité des sociétés, il est notamment indispensable d'investir davantage dans les infrastructures sociales et physiques. Le passage à une agriculture résistante aux changements climatiques, la mise en œuvre de solutions naturelles, comme la préservation et la restauration des écosystèmes, l'aménagement du territoire, l'installation de systèmes de défense côtière ou le développement de filets de protection sociale sont autant d'actions spécifiques qu'il est possible de mettre en place. Les solutions naturelles sont de plus en plus plébiscitées, non seulement en raison de l'étroite interconnexion entre les changements climatiques et l'appauvrissement de la biodiversité, mais également en raison des avantages potentiels qu'elles peuvent présenter en termes de moyens de subsistance et de bien-être humain. Il existe une multitude de solutions permettant de faire face aux nombreux risques associés aux changements climatiques. La restauration ou la protection des récifs coralliens, des forêts de varechs, des zones humides côtières ainsi que des mangroves et des plages peut par exemple contribuer à réduire le risque d'inondation et d'érosion des côtes, tandis que la création d'espaces bleus et verts peut diminuer le risque d'inondations et l'effet d'îlot de chaleur dans les zones urbaines. Enfin, le risque d'inondation fluviale peut quant à lui être limité grâce à la protection et la restauration des plaines inondables, des tourbières et de la végétation riveraine.

L'appauvrissement de la chaîne de la vie sur Terre ne pourra être ralenti et inversé que par la résolution des facteurs humains directs et indirects de ce déclin. Les causes de la détérioration des écosystèmes sont nombreuses et profondément ancrées dans la société. L'avenir de la vie sur Terre, en eaux douces et dans les océans dépend donc intrinsèquement de la volonté collective à emprunter de nouvelles voies de développement plus durables. Inverser et endiguer l'appauvrissement de la diversité biologique implique notamment de s'attaquer à ses facteurs directs que sont l'utilisation de la terre et des mers, la surexploitation, les changements climatiques, la pollution de l'air et de l'eau ainsi que les espèces invasives. Le traitement de ces facteurs est lui-même conditionné par la mise en place de structures d'incitation, par l'amélioration des systèmes de gestion ainsi que par l'instauration d'un état de droit promouvant la préservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité. De telles initiatives doivent évidemment s'accompagner de réformes à l'échelle de l'ensemble du système en vue d'éradiquer la pauvreté ainsi que de garantir la durabilité des moyens de subsistance, de l'approvisionnement alimentaire et énergétique et de l'utilisation des ressources. Le commerce illégal d'animaux sauvages et le développement humain dans les principaux sites de biodiversité devront également faire l'objet d'une attention prioritaire. Ces transformations systémiques demanderont l'adoption de nouveaux modes de vie et systèmes économiques ainsi que le développement de nouvelles méthodes d'évaluation des progrès. Avec la réduction des pressions environnementales présentes et futures, les populations d'organismes sauvages

seront ainsi en mesure de rester viables tout en s'adaptant aux nouvelles conditions induites par les changements climatiques. En outre, pour ralentir et inverser le phénomène actuel d'appauvrissement de la biodiversité, il convient de développer des mesures visant à limiter les effets des chaînes logistiques des entreprises et du commerce sur les écosystèmes. Les subventions préjudiciables à l'environnement à destination des industries agricoles, halieutiques, minières et d'exportation alimentaire devront donc être supprimées, de manière implicite ou explicite. L'instauration de mesures complémentaires est également encouragée, en particulier en matière de normes de production, d'accords moratoires, de traçabilité des produits, de certifications, ainsi que pour tout ce qui a trait à la sensibilisation des consommateurs et à la pression qu'ils sont susceptibles d'exercer. Parallèlement à cela, la mise en place de mesures compensatoires pertinentes et intelligemment pensées pourrait grandement faciliter l'évolution du marché.

La préservation et la restauration de la biodiversité doivent être au centre de l'utilisation des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce. La réduction de la pression pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques dans les environnements terrestres et les écosystèmes d'eau douce transformés, peuplés et exploités par les êtres humains est un point essentiel de la stratégie de conservation, particulièrement dans les terres profondément transformées en vue d'une exploitation agricole intensive et de grande envergure. Le recours à des approches participatives et transparentes en ce qui concerne l'aménagement du territoire et la gestion des ressources est la clé de la réussite. La reconnaissance des traditions et des connaissances de conservation des populations autochtones et des communautés locales occupe une place importante. Les pratiques pastorales et sylvicoles peuvent notamment favoriser la diversité biologique tout en participant aux modes de subsistance des communautés locales, en prévenant la dégradation des terres et en contribuant à la restauration des terres dégradées. Au sein des villes, la biodiversité peut être renforcée à travers la mise en place de jardins et de parcs communautaires. De même, il convient de réduire la pression exercée sur les écosystèmes côtiers et la haute mer.



La mise en place d'un réseau mondial de zones protégées plus vaste, mieux géré et plus représentatif peut contribuer à la préservation de la diversité biologique des milieux terrestres, marins et d'eau douce, d'autant plus s'il est conçu pour s'adapter aux changements climatiques. Le réseau de zones protégées doit être élargi de manière à inclure la biodiversité qui ne bénéficie à ce jour d'aucune protection. En effet, de nombreuses zones protégées sont trop petites ou trop isolées pour se montrer efficaces sur le long terme, d'autant plus lorsque les changements climatiques perturbent la répartition géographique des espèces animales et végétales. Une interconnexion accrue entre les zones protégées peut augmenter leur résistance aux changements climatiques et favoriser le maintien et la viabilité des populations animales menacées. De plus, certains territoires, bien que classés comme zones protégées, font les frais d'une mauvaise gestion et d'une piètre gouvernance. Davantage d'investissements y seraient nécessaires pour garantir l'application efficace des lois et leur permettre de conduire leurs activités de surveillance et de restauration dans les meilleures conditions possible. En ce sens, certains gouvernements et ONG se sont engagés à étendre le statut de zone protégée à 30 % du territoire terrestre et marin d'ici à 2030.

La réforme de la pêche, l'aménagement intégré de l'espace, la préservation, l'atténuation des changements climatiques et la réduction de la pollution sont autant d'initiatives clés à prendre pour la restauration de la vie marine. La réforme des pêcheries, l'éradication de la surpêche et la restauration de la biodiversité marine ne se feront pas sans la mise en place de quotas de pêche durable. De nouvelles règles concernant la suppression des subventions préjudiciables à l'environnement dans le domaine de la pêche font actuellement l'objet de négociations commerciales. En outre, l'extension des zones protégées, aussi bien dans les eaux territoriales qu'en haute mer, peut participer à la reconstruction des réserves d'espèces marines commerciales et non-commerciales. Maintenir le réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément à l'ambition de l'Accord de Paris, permettrait de limiter l'acidification des océans. La protection de la vie marine implique aussi de protéger les océans de la pollution aux produits chimiques, aux déchets plastiques, aux boues et à l'excès de sédiments relatif à la dégradation des terres. D'autre part, un aménagement intégré de l'espace, prenant en compte les différentes utilisations des ressources marines, contribuerait à faire avancer les pratiques de développement durable dans les zones côtières et les océans.

L'incidence des produits chimiques et des déchets sur la santé humaine et l'environnement peut être considérablement réduite à travers la mise en œuvre des conventions internationales existantes sur les produits chimiques, le renforcement de l'interface scientifique et politique et la réforme approfondie des législations et des réglementations. Le processus d'évaluation scientifique doit notamment être renforcé pour qu'il fournisse un fondement solide à l'élaboration de politiques visant à améliorer la gestion des produits chimiques et des déchets et à atténuer leurs effets néfastes. La mise en œuvre effective du Programme

de développement durable à l'horizon 2030 représenterait une avancée considérable pour l'amélioration de la gestion du cycle de vie des déchets et produits chimiques ainsi que la réduction de leurs effets négatifs. Afin d'y parvenir, l'ensemble des parties prenantes et des gouvernements doit collaborer dans les plus brefs délais pour mettre en place une action collective mondiale ambitieuse. Ainsi, pour réduire les charges polluantes de ces produits chimiques et pour limiter les expositions humaines, des politiques et procédures permettant d'encadrer la quantité de produits chimiques rejetée dans l'air, les eaux et les sols doivent impérativement être adoptées. Il est nécessaire de développer des indicateurs bien définis pour la gestion des produits chimiques en vue de faciliter et d'harmoniser la comptabilité nationale et mondiale.

F. Les systèmes économiques et financiers peuvent et doivent être transformés pour mener et favoriser la transition vers un système durable

Pour parvenir à un monde dynamique et durable, il sera nécessaire de faire évoluer les systèmes économiques et financiers. Ces systèmes doivent aider à aligner la production, la consommation, les infrastructures et les établissements humains aux ODD. Les gouvernements doivent tenir compte de l'ensemble du capital naturel dans leurs processus de prise de décisions et inciter les entreprises à faire de même à travers l'adoption de politiques et de cadres réglementaires. Il est possible de favoriser la durabilité et de pénaliser la dégradation de l'environnement grâce à diverses mesures d'incitation, en choisissant, par exemple, d'instaurer une taxe sur l'utilisation non durable des ressources et sur la pollution plutôt que sur la production et le travail. L'élimination des subventions préjudiciables à l'environnement peut également permettre de rediriger le soutien financier des gouvernements vers des solutions et des technologies plus respectueuses de la nature. En outre, les gouvernements et les entreprises doivent veiller à intégrer les coûts et les bénéfices environnementaux dans l'ensemble de leurs systèmes de gestion et de leurs chaînes logistiques. La comptabilisation du capital naturel et l'instauration de mesures d'incitations permettront de diminuer les financements investis dans des activités néfastes à l'environnement pour les réinjecter dans des actions en faveur de la durabilité. Une aide au développement pourra être nécessaire afin d'aider certains pays à effectuer cette transition vers une économie plus durable. La priorité est donnée à la refonte des interactions entre le secteur de l'énergie, les établissements humains, l'agriculture, la sylviculture et les systèmes d'approvisionnement en eau.

L'évaluation des performances économiques doit prendre en compte le rôle joué par la nature dans le bien-être humain. Les critères d'évaluation conventionnels de l'activité économique, tels que le PIB, sont fréquemment mis en avant en tant qu'indicateurs de prospérité nationale et orientent la planification économique. Cependant, le calcul du PIB ne permet ni d'intégrer les gains et les pertes en matière de capital naturel, qui ont pourtant des répercussions sur de nombreuses activités économiques essentielles, ni la qualité environnementale ainsi que les autres facteurs non monétaires

qui contribuent au bien-être humain. Des indicateurs économiques plus inclusifs, tels que des changements apportés à la théorie de la « richesse inclusive » (la somme des capitaux humains, sociaux et naturels produits), offrent une mesure plus juste des capacités des générations actuelles et futures à atteindre et à maintenir de meilleurs niveaux et qualité de vie sans pour autant dégrader le capital naturel ou l'environnement. Ces indicateurs représentent également un fondement plus solide pour prendre des décisions en matière d'investissement. Certaines ressources naturelles ne peuvent pas être entièrement remplacées par d'autres formes de capital et peuvent faire l'objet d'une protection particulière. Il est également possible d'utiliser l'indicateur de progrès véritable pour contrebalancer le PIB en fonction de facteurs sociaux et environnementaux ; par exemple, l'inégalité, les coûts engendrés par le sous-emploi et les coûts relatifs à la pollution. Calculer le PIB en prenant en considération la qualité de l'environnement est une des alternatives possibles au PIB conventionnel.

Le progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable requiert l'augmentation des financements, la réorientation considérable des flux financiers publics et privés ainsi que la réforme des modèles d'investissement.

Afin de pouvoir atteindre les ODD, une hausse considérable des investissements sera nécessaire dans de nombreux secteurs et notamment ceux de l'eau, de l'alimentation et de l'énergie. Étant donné que le montant des investissements requis excède grandement la capacité des financements publics, la participation du secteur privé est non négligeable. Les fonds d'investissement à vocation sociale et environnementale proposant le financement à faibles coûts des initiatives durables pourront combler une partie des besoins. Toutefois, l'instauration de mesures d'incitation sans précédent sera nécessaire au financement de grande échelle, de sorte que les investissements visant à promouvoir la durabilité demeurent les seuls à être financièrement intéressants. Le recours aux marchés de capitaux pour débloquer des investissements privés à destination des infrastructures durables fait partie des nouvelles approches susceptibles d'influencer et d'inciter les financements de la part du secteur privé. En outre, des financements à faibles taux seront indispensables pour que les pays du Sud soient en mesure d'atteindre les ODD. En effet, les pays du Nord, en manquant aux engagements pris dans le cadre des conventions environnementales et de l'aide internationale au développement n'ont fait qu'exacerber les écarts déjà existants face à la réalisation de ces objectifs.

Afin de pouvoir réduire les inégalités et atténuer le risque de conflit social, il est essentiel d'endiguer et d'inverser les processus de dégradation de l'environnement et d'appauvrissement des ressources naturelles, ainsi que de modifier la structure économique actuelle. L'éradication des inégalités se fera, entre autres, à travers la résolution des problématiques relatives aux droits de propriété individuelle et collective, à la pauvreté persistante, à la faim, à l'éducation, à l'équité et à l'inclusion dans les pratiques de gestion des ressources. Pour cela, il pourra être nécessaire de redéfinir les accords commerciaux, supprimer les subventions

néfastes et les taxes qui promeuvent une utilisation délétère et non durable des ressources, ainsi que d'investir dans des infrastructures à destination des services publics, de l'éducation et de la santé. Les investissements devront être dirigés en priorité vers les populations autochtones, les communautés locales, ainsi que les groupes sociaux marginalisés.

G. Les systèmes alimentaire, hydrique et énergétique peuvent et doivent être transformés afin de satisfaire les besoins croissants des populations de façon équitable, résiliente et dans le respect de l'environnement

Nourrir l'humanité, garantir la sécurité hydrique et renforcer la préservation, la restauration et l'utilisation durable des ressources naturelles sont des objectifs complémentaires et étroitement liés. La culture irriguée constitue le secteur d'activité humaine le plus gourmand en eau. Elle représente à l'heure actuelle environ 70 % des prélèvements d'eau douce dans le monde entier, une part qui devrait continuer d'augmenter. Les effets de l'utilisation des terres et de l'eau sur la nature, et donc sur la sécurité alimentaire et hydrique à long terme, doivent être traités conjointement. Les pratiques et les politiques qui ont une incidence sur la demande de denrées alimentaires, ainsi que sur leur production, auront de fortes répercussions sur les ressources hydriques et naturelles. Pour être durables, les solutions devront être adaptées au contexte. Il est essentiel de réduire le gaspillage des denrées alimentaires et de l'eau. Pour ce faire, il est nécessaire d'apporter des changements dans des domaines allant des systèmes de production et d'extraction aux infrastructures de stockage et de distribution, en passant par les modes de consommation individuels.

Il est essentiel de mettre en place des systèmes agricoles qui respectent la nature, s'adaptent au changement, résistent aux perturbations et dont les effets environnementaux sont atténués afin d'éradiquer la faim et la malnutrition et de contribuer à la santé humaine. Ces systèmes et pratiques agricoles durables comprennent la lutte phytosanitaire et la gestion des nutriments, l'agriculture biologique, les pratiques agroécologiques, la conservation des sols et des eaux, les systèmes d'aquaculture et d'élevage respectueux de l'environnement, l'agroforesterie, le sylvopastoralisme, les systèmes d'exploitation intégrés, la gestion améliorée des eaux et les pratiques visant à améliorer le bien-être animal. Une agriculture durable préserve et restaure les sols et les écosystèmes, plutôt que de les appauvrir. Les systèmes agricoles durables doivent être résistants aux changements climatiques, en tenant compte des problèmes de température, de sécheresse, de nuisibles et de salinité grâce à l'élaboration de nouveaux procédés. La conservation de la diversité génétique et des espèces contribuera à faciliter cette adaptation. Les paysages terrestres et aquatiques multifonctionnels peuvent être à l'origine d'une transition vers une intensification écologique ou vers une agriculture fondée sur la biodiversité. Cette transition vise à renforcer les services écosystémiques issus de la diversité des pratiques agricoles et qui, pour certains, stimulent la production.

Il est essentiel de modifier les modes de consommation afin de transformer les systèmes alimentaire, hydrique et énergétique. Ces changements peuvent être obtenus en remettant en question les normes en matière de pratiques commerciales et culturelles. Il sera nécessaire d'utiliser de manière stratégique les instruments économiques, de mettre en place de nouvelles formes de gouvernance polycentrique faisant intervenir tous les acteurs clés et de modifier les modes d'approvisionnement pour transformer les systèmes alimentaires, hydriques et énergétiques. Les pratiques agricoles durables sont souvent découragées par les systèmes actuels de production d'envergure industrielle, par des subventions insuffisantes, par les assurances récolte et par les investissements en capitaux. La modification des habitudes alimentaires des consommateurs permettrait de réduire la pression exercée sur la biodiversité et sur le système climatique. Cela est particulièrement vrai pour les pays développés où la consommation de viande et de produits laitiers, dont la production est grandement coûteuse en énergie et en eau, est élevée. Si ces habitudes relèvent du libre arbitre des individus, elles sont également influencées par la publicité, les subventions alimentaires et agricoles ainsi que la disponibilité excessive de denrées alimentaires bon marché qui, quant à elle, favorise une mauvaise alimentation.

Les petits agriculteurs, en particulier les agricultrices, sont au cœur des efforts visant à atteindre une sécurité alimentaire durable et doivent être dotés de moyens d'action. Les agricultrices doivent avoir accès à des services d'éducation et de formation, à l'information et aux technologies, à des services de vulgarisation tenant compte des questions de genre, à des services financiers et juridiques, aux marchés, à des assurances récolte et à des filets de protection sociale. En outre, elles doivent pouvoir bénéficier et avoir le contrôle sur les terres et les intrants, par exemple de cultures à haut rendement, économes en eau et résistantes aux nuisibles et aux maladies, d'engrais et autres intrants, ainsi que d'eaux souterraines et de services d'irrigation.

Pour préserver la production de denrées alimentaires d'origine aquatique, il est nécessaire d'assurer une gestion durable de la pêche, de mettre en place et de développer des aires marines protégées, y compris des zones d'interdiction de pêche et de collecte, et d'agir contre les changements climatiques et la pollution. L'exploitation durable de la pêche passe par la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes marins et d'eau douce, la reconstitution des ressources marines surexploitées (notamment en limitant le nombre de poissons capturés ou en instaurant des moratoires), la réduction de la pollution par les produits chimiques et les matières plastiques, la gestion des activités des industries extractives nuisibles, l'élimination des subventions néfastes et de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, l'adaptation de la gestion de la pêche aux effets des changements climatiques et la réduction de l'impact de l'aquaculture sur l'environnement. Les aires marines protégées, y compris les zones d'interdiction de pêche et de collecte ainsi que les aires marines gérées localement, sont efficaces en matière de préservation de la biodiversité et de reconstitution des stocks halieutiques lorsqu'elles sont gérées efficacement. Elles peuvent être encore étendues, sous la forme d'aires

protégées plus grandes ou plus interconnectées, ou de nouvelles aires protégées dans les régions actuellement sous-représentées ou dans les principales zones de la biodiversité.

Le maintien d'une quantité suffisante d'eau douce de qualité dans le contexte des changements climatiques, de la hausse de la demande et de la pollution nécessite une plus grande efficacité, une amélioration judicieuse des capacités de stockage et une promotion de la restauration des habitats naturels et des régimes d'écoulement. Il peut être nécessaire d'adopter des mesures visant à réduire la pollution, à améliorer la qualité de l'eau, à gérer durablement l'extraction des eaux souterraines et à limiter autant que possible les perturbations pour mettre en œuvre des interventions sectorielles et intersectorielles. Pour parvenir à un système durable, il faudra augmenter la productivité de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, améliorer la gestion des eaux dans les villes et dans les autres zones géographiques, réorienter les investissements dans les infrastructures de distribution de l'eau et de traitement des eaux usées qui permettent de récupérer les ressources, et renforcer les capacités de stockage de l'eau en tenant compte des changements climatiques et de la biodiversité. Les instruments politiques à disposition incluent la réaffectation de l'eau à l'échelle d'un bassin, la modification des mesures d'incitation pour accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau, la résilience à la sécheresse et une tarification adaptée. Les accords transfrontières et les cadres régionaux constituent un fondement solide pour la coordination et la coopération régionales en vue d'un partage équitable de l'eau.

L'accès universel à des énergies propres nécessite une transition rapide vers des systèmes sobres en carbone tant en matière de production que d'utilisation de l'énergie. L'accès à des services énergétiques modernes, à un coût abordable (ODD 7), associé à l'innovation et aux gains d'efficacité, sont indispensables pour parvenir à une croissance économique équitable et durable tout en limitant le réchauffement de la planète. Les énergies propres entraîneront également une réduction de la pauvreté ainsi que de la pollution de l'air intérieur et extérieur. Elles permettront de fournir des services essentiels tels que la communication, l'éclairage et le pompage de l'eau. Il est nécessaire, pour remplir cet objectif tout en luttant contre les changements climatiques, d'assurer une transition rapide vers des systèmes énergétiques sobres en carbone, couvrant à la fois la production et la consommation. Les investissements dans la transition énergétique doivent être multipliés par cinq ou six d'ici à 2050 pour concrétiser l'ambition de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement à 1,5 °C. Les technologies des énergies renouvelables, telles que l'énergie éolienne ou l'énergie solaire, ainsi que l'optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments et d'autres structures, joueront un rôle clé. Les pouvoirs publics doivent élaborer des lois et des mesures permettant d'attirer des investissements publics et privés plus importants vers la production et la distribution énergétique, tout en promouvant à une consommation plus responsable. Les politiques et incitations gouvernementales

peuvent accélérer l'élimination progressive des combustibles fossiles au sein de la production d'électricité et des transports, notamment en encourageant le développement du stockage des énergies renouvelables et l'utilisation de véhicules électriques. Les installations terrestres, fluviales et maritimes à grande échelle destinées à la production d'énergies renouvelables nécessitent une planification rigoureuse pour éviter ou pour limiter les effets néfastes sur la nature et sur la sécurité alimentaire et hydrique.

H. Il est primordial de préserver la santé de la planète pour assurer la santé et le bien-être de tous

En inversant la tendance au déclin de l'environnement, il est possible de réduire les menaces pesant sur la santé et le bien-être des individus. Étant donné que la santé humaine et la santé de la planète sont étroitement liées, il est nécessaire d'adopter des politiques visant à les protéger. Par exemple, la réduction des émissions de gaz à effet de serre permettra de limiter les risques sanitaires et les effets délétères liés aux changements climatiques. Il peut s'agir de maladies à transmission vectorielle et d'origine hydrique, telles que le paludisme et le choléra, de stress thermique, de phénomènes météorologiques extrêmes, de perte de nutriments dans les denrées alimentaires, ainsi que de pollution de l'air entraînant des maladies cardio-vasculaires et respiratoires. En freinant et en inversant la tendance à la dégradation des écosystèmes, il sera possible d'assurer la sécurité alimentaire et hydrique, de protéger les plantes médicinales et les ressources génétiques extrêmement utiles à la recherche médicale et de diminuer le risque de pandémies de maladies zoonotiques. La réduction de la pollution de l'air et de l'eau, ainsi qu'une gestion sûre des substances chimiques sont essentielles pour préserver la santé humaine.

Les risques futurs pour la santé humaine liés au déclin de l'environnement peuvent être limités grâce au principe « Un monde, une santé ». Il s'agit d'une approche qui vise à garantir simultanément des résultats optimaux pour la santé humaine, la santé animale et la santé de l'environnement. La bonne santé de la société repose sur un ensemble de facteurs, à savoir le bien-être physique, mental et social, qui ne peuvent être préservés et soutenus que lorsque des approches intersectorielles et interdisciplinaires sont adoptées. L'action concertée menée dans le cadre de l'approche « Un monde, une santé » peut prévenir les catastrophes sanitaires, telles que les pandémies de maladies zoonotiques. Une telle approche est largement reconnue comme étant une composante essentielle à la construction d'un monde en meilleure santé. La pandémie de COVID-19 a rappelé la nécessité de mettre en place des mesures et des programmes audacieux et novateurs, qui facilitent la coopération par-delà les frontières institutionnelles, géographiques et socio-économiques et aident à lever les contraintes actuelles. La santé est de plus en plus tributaire des événements d'ordre géopolitiques, qui sont eux-mêmes influencés par des facteurs environnementaux, tels que la migration de masse liée aux changements climatiques. Il est donc essentiel de cibler les déterminants sociaux des nombreux aspects de la santé humaine.

Les villes et les communautés, y compris les établissements humains informels, peuvent et doivent être mises sur le chemin de la durabilité, notamment grâce à des solutions fondées sur la nature.

Les populations urbaines sont exposées à d'immenses risques en raison de la dégradation de l'environnement, notamment à des épisodes de chaleur extrême et à des inondations, à la pollution de l'air et de l'eau, à des maladies infectieuses et à des inégalités croissantes. Toutefois, les possibilités de renforcement de la durabilité sont considérables, notamment grâce à la transition vers une économie à faible émission de carbone, à la réduction de la pollution et de la demande en énergie, à une consommation et une production durables, ainsi qu'à la restauration de la biodiversité. L'amélioration de la planification urbaine et les solutions fondées sur la nature constituent des moyens rentables d'atteindre les ODD dans les villes et de rendre les zones urbaines plus résilientes aux changements climatiques. Ces moyens comprennent la protection ou la multiplication des espaces verts permettant de réduire l'effet îlot de chaleur et d'absorber les eaux de pluie, l'adaptation des infrastructures et la promotion d'une agriculture urbaine et périurbaine. Les villes devraient se développer considérablement dans les vingt prochaines années à venir, ce qui rend extrêmement urgent de recourir à une planification urbaine et à une urbanisation durables dans les zones résidentielles et commerciales existantes et nouvelles. Les villes doivent également aborder la question des établissements informels, qui contribuent à la dégradation de l'environnement et qui en subissent les plus graves conséquences. Les urbanistes doivent proposer ou rendre possibles des établissements à forte densité, à usage mixte et économes en ressources, reliés par des systèmes de transport multimodaux sobres en carbone et par d'autres systèmes d'infrastructures, disposant d'un accès à de nombreux espaces verts et sécurisés. Les villes côtières doivent être conçues ou réaménagées pour faire face à la menace d'inondation liée à l'élévation du niveau de la mer et à l'intrusion d'eau salée dans les systèmes d'eau douce. Dans certains cas, un repli planifié doit être envisagé.

I. Tous les acteurs ont un rôle à jouer dans la transformation des systèmes sociaux et économiques pour un avenir durable

Les transformations opérées peuvent être justes, éclairées et efficaces si l'ensemble des acteurs des secteurs public, privé et de la société civile travaille de concert.

Des systèmes de gouvernance éclairés, justes et participatifs, au sein desquels toutes les parties prenantes pertinentes ont voix au chapitre, sont au cœur des différents changements profonds qui sont nécessaires à un avenir durable. Les systèmes de gouvernance polycentrique permettent l'amélioration du flux d'informations ainsi qu'une planification, une participation et une coordination concertées. Les systèmes de gouvernance ne sont pas uniquement le fait des gouvernements, mais plutôt celui de l'ensemble des acteurs de la société. En ce sens, la mise en place de systèmes de gouvernance adaptés à la durabilité exige une coordination entre de nombreux acteurs, y compris ceux qui ne coopèrent peut-être pas à l'heure actuelle. Cela signifie qu'il faut dépasser les barrières formelles qui séparent

les individus, les organisations, les agences et les secteurs et celles qui se trouvent en leur sein, de manière à garantir un avenir dynamique et durable.

Tous les acteurs ont un rôle personnel, complémentaire et précis à jouer pour provoquer une transformation intersectorielle dans l'ensemble de l'économie, avec des effets immédiats et à long terme (tableau ES.1).

Les gouvernements sont à l'initiative et à la tête de la coopération intergouvernementale, des politiques et des lois qui transforment la société et l'économie. Ces évolutions permettent au secteur privé, aux institutions financières, aux organisations non gouvernementales, aux institutions scientifiques et éducatives et aux médias, ainsi qu'aux ménages et aux organisations de la société civile, d'être à l'initiative et à la tête de transformations dans leur domaine. Une multiplicité d'acteurs devra coopérer dans le cadre de chaque transformation, par exemple pour mettre au point des cadres permettant d'utiliser le concept de richesse globale dans la prise de décisions, ou pour mettre au point des politiques et des stratégies visant à intégrer la préservation et la restauration de la biodiversité aux nombreux usages des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce. L'innovation humaine et le partage de connaissances ouvriront de nouvelles possibilités et perspectives sociales et économiques dans le cadre de la transformation pour un avenir durable.

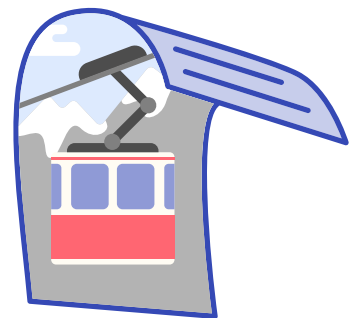
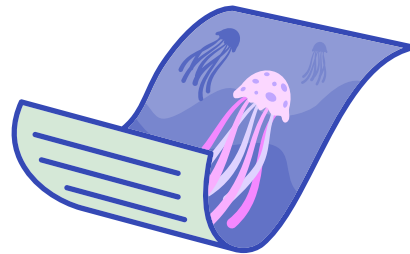



Tableau ES.1 Acteurs et mesures visant à transformer la relation des humains à la nature

Acteurs	Exemples de mesures clés à adopter
<p data-bbox="124 371 347 517">Gouvernements – pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif aux niveaux national, infranational et local</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="451 371 1378 427">1. Aborder conjointement les urgences environnementales auxquelles fait face la Terre et le bien-être des populations <ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="451 434 1437 546">a) Synergies Mettre en place des mécanismes et des approches pour la coordination intersectorielle des évaluations, des politiques, des lois, de leur application et de l'établissement des budgets, notamment des approches intégrées telles que « Un monde, une santé » en faveur de la santé humaine, la santé animale et celle de l'environnement. <li data-bbox="451 553 1437 734">b) Changements climatiques Adopter des plans et des objectifs conformes à l'Accord de Paris pour une transition vers une neutralité carbone d'ici à 2050 et vers une réduction des émissions de 45 % d'ici à 2030 par rapport à 2010. Fixer un prix pour le carbone, éliminer progressivement le financement des combustibles fossiles et mettre fin aux subventions qui y sont liées, arrêter de construire de nouvelles centrales électriques alimentées au charbon et faire progresser l'adaptation et la résilience aux changements climatiques. <li data-bbox="451 741 1437 922">c) Perte de biodiversité et dégradation des écosystèmes Mettre au point des politiques et des stratégies visant à intégrer la préservation et la restauration de la biodiversité aux nombreux usages des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce, ainsi qu'à étendre et à améliorer les aires protégées. Diminuer considérablement la déforestation et restaurer systématiquement les forêts et les autres écosystèmes, s'agissant de la principale solution fondée sur la nature pour atténuer les changements climatiques. <li data-bbox="451 929 1437 1133">d) Santé et bien-être Reconnaître qu'un environnement sain est un droit humain fondamental et assurer la santé et le bien-être de tous. Respecter les obligations au titre des conventions sur les produits chimiques. Mettre en œuvre et appliquer des politiques relatives aux produits chimiques et de déchets, adopter des normes en matière de réutilisation et de recyclage et élaborer des stratégies conformes aux lignes directrices de l'OMS en matière de polluants atmosphériques. Investir dans la planification familiale communautaire et aider les femmes à bénéficier de financements et d'une éducation. <li data-bbox="451 1140 1437 1285">e) Villes et établissements humains Concevoir et mettre au point des villes et des établissements humains durables sur le plan social et environnemental en adoptant des solutions fondées sur la nature, en favorisant la prestation de meilleurs services, tels que l'accès à l'eau salubre et aux énergies propres et la création de transports en commun, d'infrastructures et de bâtiments durables. <li data-bbox="451 1314 1398 1370">2. Transformer les systèmes économiques et financiers pour qu'ils mènent et favorisent la transition vers un système durable <ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="451 1377 1453 1559">a) Prendre en compte la nature Réformer les systèmes économiques, financiers, fiscaux et de planification nationaux pour inclure le capital naturel (en utilisant la richesse globale comme outil de mesure des performances économiques durables) et les dommages infligés à l'environnement (en internalisant les externalités) à la prise de décisions. Intégrer les objectifs de neutralité carbone, de neutralité en matière de dégradation des terres et de préservation de la biodiversité à toutes les politiques et décisions économiques et budgétaires. <li data-bbox="451 1565 1445 1747">b) Subventions et marchés Réformer les subventions pour supprimer leurs effets néfastes sur l'environnement et la société, notamment en mettant fin aux subventions des combustibles fossiles. Mettre en place des taxes sur les émissions de carbone, des marchés pour les échanges de droits d'émission de carbone, des programmes de compensation des atteintes à la nature et des paiements des services écosystémiques. Mettre en place des réglementations visant à fixer des règles équitables sur les marchés nationaux et internationaux. <li data-bbox="451 1753 1437 1935">c) Investissements Investir dans les activités économiques, la recherche et le développement (au niveau national et grâce à l'aide au développement international et au transfert de technologies) qui renforcent la réserve d'actifs naturels et font progresser la transition vers un système durable et une économie sobre en carbone. Débloquer des fonds pour permettre aux pays en développement de remplir leurs obligations au titre des accords multilatéraux sur l'environnement et des ODD.

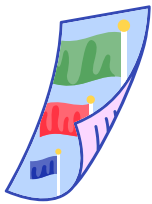
Gouvernements – pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif aux niveaux national, infranational et local (suite)



3. Transformer les systèmes alimentaires, hydriques et énergétiques afin de satisfaire les besoins croissants des populations de façon équitable, résiliente et dans le respect de l'environnement

- a) **Accès** Concevoir et mettre en œuvre des politiques pour permettre à tous d'accéder durablement à une alimentation peu coûteuse et nutritive, aux énergies propres et à une eau salubre.
- b) **Alimentation et eau** Intégrer la production et la gestion durable des denrées alimentaires et de l'eau aux écosystèmes terrestres, d'eau potable et marins. Rendre l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'aquaculture et l'extraction de ressources bénéfiques pour la biodiversité. Favoriser l'intensification durable de l'agriculture, les pratiques agroécologiques et la préservation des ressources génétiques. Mettre un terme à la surpêche. Promouvoir une alimentation saine et la lutte contre le gaspillage de l'eau et des aliments. Prévoir des restrictions sur l'extraction des eaux souterraines et favoriser une tarification adaptée de l'eau ainsi que l'application de normes de certification pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche.
- c) **Énergie** Mettre au point des réglementations relatives au rendement énergétique, des cibles en matière d'énergies renouvelables, des stratégies durables concernant les bioénergies et des infrastructures pour les véhicules électriques.

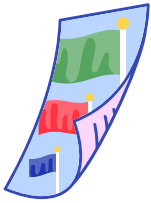
Organisations intergouvernementales



1. Aborder conjointement les urgences environnementales auxquelles fait face la Terre et le bien-être des populations

- a) **Synergies** Faciliter la coopération internationale en ce qui concerne les interfaces scientifiques et politiques et faire progresser les efforts déployés par l'ensemble des organismes des Nations Unies, notamment en renforçant les synergies entre les évaluations scientifiques et les accords multilatéraux sur l'environnement grâce à des normes, à leur mise en œuvre, au financement, au renforcement des capacités et à la coopération technologique.
- b) **Changements climatiques** Former une coalition mondiale pour la neutralité carbone conforme à l'Accord de Paris en faveur d'une transition vers zéro émission nette de dioxyde de carbone d'ici à 2050 et vers une réduction des émissions de 45 % d'ici à 2030 par rapport à 2010. Faire progresser l'adaptation, en particulier dans les pays les moins développés.
- c) **Perte de biodiversité et dégradation des écosystèmes** Faire progresser la coopération internationale pour répondre à l'urgence en matière de biodiversité, notamment grâce à des accords multilatéraux pertinents sur l'environnement. Défendre, pour l'après-2020, des objectifs et des mesures ambitieux en faveur de la biodiversité et de la neutralité en matière de dégradation des terres. Agir en faveur de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes qui vise à prévenir, à faire cesser et à inverser la tendance à la dégradation des forêts, des terres et d'autres écosystèmes dans le monde entier. Faire en sorte que les activités et les opérations internationales menées soient durables.
- d) **Santé et bien-être** Faciliter la coopération internationale en matière de protection de la santé de la planète afin d'assurer la santé et le bien-être de tous. Faire progresser l'approche et les stratégies « Un monde, une santé » conformément aux lignes directrices de l'OMS relatives aux polluants atmosphériques. Continuer à appuyer la coordination et la mise en œuvre des conventions existantes sur les produits chimiques et renforcer l'interface scientifique et politique en ce qui concerne les produits chimiques et les déchets. Mettre en œuvre des systèmes de suivi, de surveillance et d'alerte rapide.
- e) **Villes et établissements humains** Œuvrer en faveur d'une planification urbaine durable, de solutions fondées sur la nature pour lutter contre les changements climatiques et pour préserver la biodiversité dans les zones urbaines, d'une modernisation des infrastructures vertes et bleues et de l'accès à des services urbains, notamment à une eau salubre et à des énergies propres.

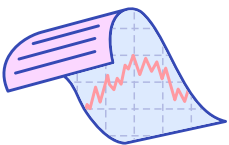
Organisations intergouvernementales (suite)



2. **Transformer les systèmes économiques et financiers pour qu'ils mènent et favorisent la transition vers un système durable**
 - a) **Prendre en compte la nature** Faciliter la coopération internationale en ce qui concerne les cadres pour la comptabilisation du capital naturel, les réformes des mesures et des modèles de croissance économique, y compris en utilisant les concepts de capital naturel et de richesse globale dans la prise de décisions, et les réformes des systèmes commerciaux pour les rendre plus équitables et plus durables sur le plan environnemental.
 - b) **Subventions et marchés** Promouvoir une économie circulaire, l'élimination des subventions aux combustibles fossiles et l'agriculture néfastes pour l'environnement, l'harmonisation des écotaxes, telles que les taxes sur les émissions de carbone, et le renforcement de la coopération en matière d'échanges de droits d'émission de carbone, les programmes de compensation des atteintes à la nature et les paiements des services écosystémiques. Appuyer les initiatives du secteur privé visant à créer des chaînes d'approvisionnement mondiales durables.
 - c) **Investissements** Faciliter la coopération en matière d'aide au développement international, de renforcement des capacités et de transfert de technologies, des domaines qui contribuent à renforcer la réserve d'actifs naturels dans les pays bénéficiaires et à accélérer leur passage vers un système durable et une économie sobre en carbone.

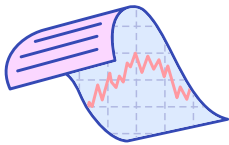
3. **Transformer les systèmes alimentaires, hydriques et énergétiques afin de satisfaire les besoins croissants des populations de façon équitable, résiliente et dans le respect de l'environnement**
 - a) **Accès** Faciliter la recherche et la coopération internationale pour l'amélioration de l'accès de tous à une alimentation peu coûteuse et nutritive, aux énergies propres et à une eau salubre.
 - b) **Alimentation et eau** Promouvoir et faciliter les politiques, les technologies et la gestion durables dans les systèmes agricoles, halieutiques, forestiers, hydriques et énergétiques, notamment grâce à une pêche durable, à l'intensification agricole, à des pratiques agroécologiques et à des paysages multifonctionnels. Faire progresser la mise en place de normes de certification et d'étiquetage pour l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche. Promouvoir une alimentation saine et une réduction du gaspillage des denrées alimentaires et de l'eau. Soutenir la coopération en matière de gestion de l'eau, notamment grâce à des traités sur l'eau douce, et aider à l'élaboration d'accords pour la protection des ressources génétiques agricoles et en faveur du partage juste et équitable des effets positifs issus de leur utilisation.
 - c) **Énergie** Encourager la transition vers une économie sobre en carbone, tant en ce qui concerne la production que la consommation d'énergie.

Organisations financières



1. **Aborder conjointement les urgences environnementales auxquelles fait face la Terre et le bien-être des populations**
 - a) **Synergies** Financer la coopération internationale et intersectorielle, le renforcement des capacités et la coopération technologique qui tiennent compte des enjeux environnementaux et du bien-être des populations. Être transparent sur le risque financier lié au climat, sur l'utilisation des ressources naturelles et sur l'effet de ces activités sur l'environnement. Rendre les activités conformes à l'objectif de zéro émission nette de carbone et aux principes de durabilité.
 - b) **Changements climatiques** Pour les institutions de développement multilatérales, régionales et nationales, ainsi que les banques privées, s'engager à rendre leur crédit conforme à l'objectif mondial de neutralité carbone. Pour les propriétaires et les gestionnaires d'actifs, décarboniser leur portefeuille et adhérer à des initiatives, telles que Global Investors for Sustainable Development Alliance (Alliance mondiale des investisseurs pour le développement durable) et Net-Zero Asset Owners Alliance (Alliance zéro net des propriétaires d'actifs). Pour les banques de développement multilatérales et nationales, s'engager à porter à au moins 50 % de leur part de financement à l'action climatique réservée à l'adaptation et à la résilience, afin de financer des activités, telles que des systèmes d'alerte rapide, ainsi que des infrastructures et une agriculture résilientes aux changements climatiques.

**Organisations
financières**
(suite)



- c) **Perte de biodiversité et dégradation des écosystèmes** Élaborer et favoriser des mécanismes de financement innovants pour la préservation et la restauration de la biodiversité, notamment sous la forme de paiements des services écosystémiques. Appuyer le développement et l'amélioration de la gestion des aires protégées ainsi que d'autres mesures et activités de préservation efficaces au niveau de ces aires, qui sont en phase avec la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.
 - d) **Santé et bien-être** Promouvoir des initiatives et stratégies reposant sur le principe « Un monde, une santé » et visant la prévention des maladies afin de satisfaire aux lignes directrices de l'OMS concernant les polluants atmosphériques. Soutenir la recherche en matière de santé, en particulier dans les pays en développement. Accorder un financement pour l'amélioration de la gestion des déchets.
 - e) **Villes et établissements humains** Mettre au point et favoriser des financements innovants pour des infrastructures durables. Encourager une planification urbaine durable et les investissements dans des infrastructures sobres en carbone, notamment en ce qui concerne les transports en commun, les péages urbains, les solutions fondées sur la nature et les infrastructures vertes et bleues.
- 2. Transformer les systèmes économiques et financiers pour qu'ils mènent et favorisent la transition vers un système durable**
- a) **Prendre en compte la nature** Promouvoir la comptabilisation du capital naturel et de la richesse globale et les intégrer à la prise de décisions, notamment en ce qui concerne les politiques de crédit et d'octroi de subventions. Encourager l'internalisation des externalités pour qu'elles se reflètent dans les prix, ainsi qu'une économie circulaire.
 - b) **Subventions et marchés** Encourager l'élimination des subventions néfastes pour l'environnement. Faciliter les échanges de droits d'émission de carbone, les programmes de compensation des atteintes à la nature et le paiement des services écosystémiques. Mettre au point des matrices des risques environnementaux et sociaux pour l'ensemble des transactions financières.
 - c) **Investissements** Contribuer à une réorientation majeure des investissements vers des activités économiques qui renforcent les réserves d'actifs naturels plutôt que vers des activités non durables sur le plan environnemental. Assurer le financement de la transition vers une économie circulaire, verte et sobre en carbone. Ce financement doit être consacré aux programmes axés sur la résilience, l'adaptation et la transition juste. Assurer le financement de la recherche et du développement au niveau national et grâce à l'aide au développement international.
- 3. Transformer les systèmes alimentaires, hydriques et énergétiques afin de satisfaire les besoins croissants des populations de façon équitable, résiliente et dans le respect de l'environnement**
- a) **Accès** Assurer le financement de programmes qui améliorent l'accès de tous à une alimentation peu coûteuse et nutritive, aux énergies propres et à une eau salubre.
 - b) **Alimentation et eau** Financer l'intensification durable et écologique de l'agriculture, ainsi qu'une pêche durable, et arrêter de soutenir des activités non durables, telles que la déforestation. Faire progresser la mise en place de normes de certification et d'étiquetage pour l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche et promouvoir une alimentation saine et une réduction du gaspillage des denrées alimentaires, de l'eau et de l'énergie. Appuyer l'élaboration et l'utilisation de normes de certification pour l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, la sylviculture et l'utilisation de l'eau.
 - c) **Énergie** Financer la production et l'utilisation d'énergies sobres en carbone et arrêter de soutenir des activités non durables, telles que les énergies fossiles.

Secteur privé



1. **Aborder conjointement les urgences environnementales auxquelles fait face la Terre et le bien-être des populations**
 - a) **Synergies** Contribuer à l'élaboration et à l'application d'une législation environnementale forte qui fixe des règles du jeu équitables pour les entreprises ne bénéficiant pas d'un avantage concurrentiel en externalisant des coûts que la société doit ensuite assumer. Mettre en œuvre des pratiques durables certifiées et traçables tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Être transparent sur le risque financier lié au climat, sur l'utilisation des ressources naturelles et sur les effets des activités sur l'environnement. Appliquer le principe de responsabilité sociale des entreprises.
 - b) **Changements climatiques** Adapter les modèles commerciaux et les rendre conformes à l'objectif mondial de neutralité carbone et aux pratiques de durabilité dans tous les secteurs, notamment les transports maritimes et l'aviation. Les investisseurs doivent demander aux entreprises des informations concernant la résilience de ces modèles.
 - c) **Perte de biodiversité et dégradation des écosystèmes** Élaborer et favoriser des partenariats public-privé innovants pour financer la préservation et la restauration de la biodiversité et pour s'impliquer en la matière, notamment en ayant recours au paiement des services écosystémiques. Mettre en place des pratiques durables de gestion des terres pour l'agriculture et la sylviculture. Rejoindre des réseaux de gouvernance innovants en matière de gestion des paysages. Mettre en place des chaînes d'approvisionnement mondiales durables permettant de générer des produits agricoles sans déforestation.
 - d) **Santé et bien-être** Respecter les normes environnementales pour protéger la santé humaine. Faire évoluer les secteurs d'activité vers un modèle commercial durable et circulaire en réduisant la production de déchets et l'utilisation des ressources et en encourageant le partage, la réutilisation et le recyclage. Promouvoir et encourager l'utilisation d'emballages sans plastique et respectueux de l'environnement. Mener en toute transparence des évaluations des risques en ce qui concerne les effets des produits chimiques sur l'environnement et sur la santé humaine. Recourir davantage à une chimie verte, investir dans le recyclage et fixer des normes élevées en matière d'élimination des déchets.
 - e) **Villes et établissements humains** Mobiliser les pouvoirs publics et les soutenir en ce qui concerne la planification urbaine durable, les transports en commun, l'efficacité énergétique des bâtiments et les partenariats visant à renforcer l'accès aux services urbains.
2. **Transformer les systèmes économiques et financiers pour qu'ils mènent et favorisent la transition vers un système durable**
 - a) **Prendre en compte la nature** Intégrer le capital naturel au cœur de la prise de décisions et mettre en place des registres répertoriant les risques environnementaux et sociaux pour l'ensemble des projets et des investissements.
 - b) **Subventions et marchés** Participer aux échanges de droits d'émission de carbone, aux programmes de compensation des atteintes à la nature et au paiement des services écosystémiques. Encourager les clients à changer de comportement. Poursuivre le développement et la mise en œuvre de normes sociales et environnementales applicables aux activités des entreprises.
 - c) **Investissements** Mettre un terme aux activités et aux investissements liés aux industries non durables, telles que les combustibles fossiles. Investir dans l'innovation et dans des technologies respectueuses de l'environnement et s'orienter vers une économie circulaire.

Secteur privé (suite)



3. **Transformer les systèmes alimentaires, hydriques et énergétiques afin de satisfaire les besoins croissants des populations de façon équitable, résiliente et dans le respect de l'environnement**
 - a) **Accès** Concevoir des systèmes de production, de stockage et de distribution d'électricité et d'eau propres, ainsi que de aliments sains, à un coût avantageux pour tous, et investir dans ces systèmes.
 - b) **Alimentation et eau** Proposer des services modernes de stockage et de distribution d'aliments qui limitent le gaspillage. Encourager l'élaboration et l'utilisation de normes de certification des denrées alimentaires et d'étiquetage des produits. Investir dans l'intensification durable de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture. Recourir à des cultures et à des races de bétail résistantes aux changements climatiques et trouver des solutions pour remplacer les intrants agricoles nocifs, notamment les engrais et les pesticides.
 - c) **Énergie** Mettre au point des technologies et des réseaux de distribution d'énergie sobre en carbone, investir dans ces derniers et en faire usage.

Organisations non gouvernementales



1. **Aborder conjointement les urgences environnementales auxquelles fait face la Terre et le bien-être des populations**
 - a) **Synergies** Soutenir l'éducation, encourager les mouvements de jeunesse et inciter les communautés à s'impliquer dans les sciences citoyennes. Participer aux initiatives pilotées par la communauté pour promouvoir une consommation et une production durables. Aider à demander des comptes aux acteurs de la société quant à leurs promesses, à leurs engagements et à leurs responsabilités en matière d'environnement. Soutenir la formation de la prochaine génération de dirigeants.
 - b) **Changements climatiques** Rendre les activités et les opérations conformes à l'objectif de neutralité carbone et les encourager. Mettre en place des programmes et des projets d'atténuation, d'adaptation et de résilience, notamment grâce à des solutions fondées sur la nature.
 - c) **Perte de biodiversité et dégradation des écosystèmes** Soutenir et déployer des efforts de préservation, de restauration et d'utilisation durable de la biodiversité. Mettre au point des programmes de préservation aux niveaux local, régional et national. Prendre part aux initiatives pilotées par la communauté pour préserver la nature. Rejoindre des réseaux de gouvernance innovants en matière de gestion des paysages. Appuyer la création et la gestion d'aires protégées et d'autres mesures et activités de préservation efficaces au niveau de ces aires.
 - d) **Santé et bien-être** Sensibiliser à la protection contre les risques chimiques et jouer un rôle plus important dans les processus de gestion des produits chimiques reposant sur l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Travailler avec les communautés et les municipalités locales à une élimination sûre des déchets.
 - e) **Villes et établissements humains** Militer en faveur d'une planification urbaine durable et d'un meilleur accès aux services urbains ainsi qu'aux initiatives communautaires, en particulier pour les populations urbaines pauvres, et soutenir de telles mesures.
2. **Transformer les systèmes économiques et financiers pour qu'ils mènent et favorisent la transition vers un système durable**
 - a) **Prendre en compte la nature** Encourager le recours à la comptabilisation du capital naturel ainsi que les initiatives en faveur d'une transformation vers une économie durable et circulaire.
 - b) **Subventions et marchés** Participer aux échanges de droits d'émission de carbone, aux programmes de compensation des atteintes à la nature et au paiement des services écosystémiques. Encourager le changement de comportement en ce qui concerne la consommation et la production, notamment chez les membres des organisations et dans la communauté au sens large.
 - c) **Investissements** Plaider en faveur de politiques et de réglementations qui encouragent les investissements dans le développement durable.

Organisations non gouvernementales (suite)



3. **Transformer les systèmes alimentaires, hydriques et énergétiques afin de satisfaire les besoins croissants des populations de façon équitable, résiliente et dans le respect de l'environnement**
 - a) **Accès** Plaider en faveur de programmes et de projets pour améliorer l'accès de tous à une alimentation peu coûteuse et nutritive, aux énergies propres et à une eau salubre, et les mettre en œuvre.
 - b) **Alimentation et eau** Concevoir et mettre en place des initiatives pour l'intensification écologique et l'utilisation durable des paysages multifonctionnels. Encourager le changement de régime alimentaire et la réduction du gaspillage des denrées alimentaires, de l'eau et de l'énergie. Contribuer à l'amélioration des normes de certification.
 - c) **Énergie** Prendre part aux initiatives pilotées par la communauté visant une transition vers des combustibles plus propres, une meilleure efficacité énergétique, une préservation de l'énergie et l'élaboration de stratégies durables en matière de bioénergies.

Individus, ménages, groupes de la société civile et de jeunes, populations autochtones et communautés locales



1. **Aborder conjointement les urgences environnementales auxquelles fait face la Terre et le bien-être des populations**
 - a) **Synergies** Faciliter la création de normes sociales et de comportements qui incarnent les principes de durabilité, en veillant à l'exercice du droit de vote et des droits civiques et en demandant des comptes aux pouvoirs publics et au secteur privé quant à leurs actions. Examiner et commenter les politiques locales et nationales. Prendre part à des initiatives qui encouragent une consommation durable. Prendre part à des initiatives relatives à l'éducation et aux sciences participatives.
 - b) **Changements climatiques** Faire des choix respectueux de l'environnement au quotidien en matière de transport et de consommation et qui contribuent à atteindre l'objectif de neutralité carbone. Prendre part à des initiatives locales en matière d'adaptation et de résilience, notamment celles qui relèvent de solutions fondées sur la nature.
 - c) **Perte de biodiversité et dégradation des écosystèmes** Prendre part aux efforts locaux et nationaux de préservation et de restauration, rejoindre des réseaux de gouvernance innovants en matière de gestion des paysages et participer aux campagnes de sensibilisation visant à modifier le comportement des consommateurs.
 - d) **Santé et bien-être** Comprendre et faire connaître les liens entre l'environnement et la santé humaine. Prendre part aux opérations de nettoyage des espaces publics pilotées par la communauté. Veiller à ce que les matériaux soient recyclés et que les déchets soient correctement triés.
 - e) **Villes et établissements humains** Prendre part aux processus participatifs visant à renforcer la planification urbaine durable et aux initiatives ayant pour objectif d'améliorer l'accès aux services urbains ; promouvoir les solutions fondées sur la nature ainsi que les infrastructures vertes et bleues.
2. **Transformer les systèmes économiques et financiers pour qu'ils mènent et favorisent la transition vers un système durable**
 - a) **Prendre en compte la nature** Encourager les changements aux niveaux économique et financier en soutenant des initiatives visant à inclure les coûts environnementaux dans les prix des biens et des services.
 - b) **Subventions et marchés** Participer aux échanges de droits d'émission de carbone, aux programmes de compensation des atteintes à la nature et au paiement des services écosystémiques. Soutenir le commerce équitable et les entreprises dotées de modèles de production durables, qui proposent des services et des produits contribuant au bien-être de la société.
 - c) **Investissements** Appuyer la réorientation des investissements vers ceux qui sont nécessaires pour atteindre les ODD, plutôt que vers des secteurs industriels non durables, comme les combustibles fossiles.

Individus, ménages, groupes de la société civile et de jeunes, populations autochtones et communautés locales (suite)



3. **Transformer les systèmes alimentaires, hydriques et énergétiques afin de satisfaire les besoins croissants des populations de façon équitable, résiliente et dans le respect de l'environnement**
 - a) **Accès** Soutenir et utiliser les systèmes locaux de production et de distribution de denrées alimentaires saines, d'eau salubre et d'énergies propres.
 - b) **Alimentation et eau** Déterminer ce qu'est une alimentation saine qui limite également les effets nocifs sur l'environnement. Adopter des pratiques durables dans la cadre d'une production alimentaire communautaire à petite échelle. Acheter des denrées alimentaires produites durablement et réduire le gaspillage. Réduire le gaspillage de l'eau, collecter les eaux de pluie et utiliser les eaux grises.
 - c) **Énergie** Encourager la production d'énergie au niveau communautaire. Réduire la consommation et opter pour des énergies propres si possible.

Organisations scientifiques et pédagogiques



1. **Aborder conjointement les urgences environnementales auxquelles fait face la Terre et le bien-être des populations**
 - a) **Synergies** Mettre au point des outils analytiques, notamment des modèles plausibles pour l'avenir, au moyen de scénarios d'exploration, visant à définir des cibles et à examiner des politiques, qui tiennent compte des liens complexes entre l'environnement et le développement. Renforcer les programmes d'observation. Prendre part aux évaluations scientifiques nationales et internationales. Mettre au point des programmes d'éducation à l'environnement pour tous les groupes d'âge. Sensibiliser le grand public au moyen d'engagements publics, de publications et par le biais des réseaux sociaux.
 - b) **Changements climatiques** Évaluer les effets des changements climatiques sur les secteurs socio-économiques, sur la nature et sur la santé humaine à tous les niveaux. Évaluer l'efficacité et la rentabilité des différentes politiques et technologies d'atténuation et d'adaptation.
 - c) **Perte de biodiversité et dégradation des écosystèmes** Évaluer les effets de différents facteurs déterminants sur la biodiversité et sur la dégradation des écosystèmes, ainsi que l'efficacité et la rentabilité des activités de préservation et de restauration, notamment des solutions fondées sur la nature.
 - d) **Santé et bien-être** Soutenir l'éducation, l'information et la sensibilisation en ce qui concerne les approches « Un monde, une santé ». Évaluer les interactions entre les problèmes environnementaux et leurs effets sur les secteurs socio-économiques et sur la santé humaine. Évaluer les incidences des produits chimiques sur la santé humaine et sur l'environnement, et mettre en place des systèmes de surveillance et de suivi de la santé ainsi que des approches visant à écarter le risque d'épidémies, y compris de pandémies. Évaluer les incidences des infrastructures vertes et bleues sur la santé humaine dans les environnements urbains.
 - e) **Villes et établissements humains** Encourager la planification urbaine et le développement durables, notamment le recours à des solutions fondées sur la nature. Soutenir l'éducation, l'information et la sensibilisation en ce qui concerne les villes et les établissements humains durables ainsi que leur importance pour la santé humaine.

Organisations scientifiques et pédagogiques (suite)



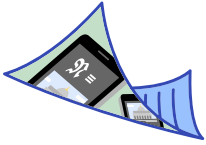
2. **Transformer les systèmes économiques et financiers pour qu'ils mènent et favorisent la transition vers un système durable**
 - a) **Prendre en compte la nature** Poursuivre la mise au point du cadre pour la comptabilisation du capital naturel ainsi que des bases de données pertinentes. Évaluer les coûts et les avantages liés à l'atténuation des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes, de la dégradation des terres et de la pollution de l'air et de l'eau, ainsi qu'à l'adaptation à ces phénomènes, à différentes échelles spatiales. Évaluer les incidences de la réforme des mesures et des modèles de croissance économique. Soutenir l'éducation, l'information et la sensibilisation en matière de systèmes économiques et financiers durables.
 - b) **Subventions et marchés** Évaluer les effets environnementaux, distributifs et sociaux de la réduction des subventions néfastes et de la réaffectation de ces ressources afin d'encourager une consommation et une production durables.
 - c) **Investissements** Évaluer les effets environnementaux et sociaux de la réorientation des investissements vers des activités durables, plutôt que vers des activités non durables, comme les combustibles fossiles.
3. **Transformer les systèmes alimentaires, hydriques et énergétiques afin de satisfaire les besoins croissants des populations de façon équitable, résiliente et dans le respect de l'environnement**
 - a) **Accès** Contribuer à mettre au point et assurer le suivi des systèmes et des réseaux de production et de distribution d'eau et d'énergies propres ainsi que de denrées alimentaires nutritives. Appuyer la mise au point de processus de certification.
 - b) **Alimentation et eau** Soutenir l'éducation, l'information et la sensibilisation en matière de durabilité dans les systèmes agricoles, halieutiques, forestiers, hydriques et énergétiques. Évaluer les incidences de la dégradation de l'environnement sur l'agriculture et sur les ressources en eau. Mettre au point des cultures résistantes aux changements de température, à la sécheresse, aux nuisibles et à la salinité de l'eau. Évaluer les moyens de réduire l'empreinte écologique de l'agriculture. Faciliter la préservation et l'utilisation des ressources génétiques. Mettre au point des technologies de purification et de dessalement de l'eau.
 - c) **Énergie** Mettre au point des technologies de production et d'utilisation sobres en carbone et évaluer les manières de lever les obstacles à l'implantation de ces technologies sur les marchés.

Médias et réseaux sociaux



1. **Aborder conjointement les urgences environnementales auxquelles fait face la Terre et le bien-être des populations**
 - a) **Synergies** Renseigner l'ensemble des acteurs sur les liens entre les enjeux relatifs à l'environnement et ceux relatifs au développement. Aider à demander des comptes aux acteurs de la société quant à leurs promesses, à leurs engagements et à leurs responsabilités en matière d'environnement. Appuyer les campagnes en faveur de mesures de lutte utiles contre la dégradation de l'environnement. Lutter contre la désinformation et encourager les normes sociales responsables sur le plan environnemental.
 - b) **Changements climatiques** Mettre en évidence les incidences des changements climatiques pour les populations et pour la nature, ainsi que les possibilités d'adaptation et d'atténuation.
 - c) **Perte de biodiversité et dégradation des écosystèmes** Mettre en évidence l'importance de la biodiversité pour la prospérité et le bien-être des populations ainsi que les options disponibles pour la préserver et la restaurer.
 - d) **Santé et bien-être** Faire comprendre et connaître les approches « Un monde, une santé ». Appuyer les campagnes en faveur de réelles transformations dans le secteur de la santé.
 - e) **Villes et établissements humains** Expliquer les effets des systèmes non durables sur les populations et sur la nature dans les zones urbaines et appuyer les campagnes visant à transformer la manière dont les villes et les établissements humains sont planifiés et conçus, notamment en ce qui concerne la prestation de services essentiels.

Médias et réseaux sociaux
(suite)



2. **Transformer les systèmes économiques et financiers pour qu'ils mènent et favorisent la transition vers un système durable**
 - a) **Prendre en compte la nature** Donner des informations la manière dont les modèles économiques et les mesures de la performance actuels, ainsi que le prix de certains biens et services, ne tiennent pas pleinement compte du capital naturel et des coûts environnementaux, et de la manière dont cela oriente les investissements vers des activités non durables. Appuyer les campagnes en faveur de réelles transformations des systèmes économiques et financiers.
 - b) **Subventions et marchés** Renseigner le public et les autres acteurs des conséquences néfastes des subventions aux combustibles fossiles et à l'agriculture qui entraînent des dégâts sur l'environnement, et envisager les effets d'une réorientation du financement des subventions vers des activités durables.
 - c) **Investissements** Mettre en évidence les dépenses publiques et les investissements du secteur privé qui ne sont pas durables et ceux qui le sont.

3. **Transformer les systèmes alimentaires, hydriques et énergétiques afin de satisfaire les besoins croissants des populations de façon équitable, résiliente et dans le respect de l'environnement**
 - a) **Accès** Mettre en évidence l'accès inéquitable à une alimentation saine et peu coûteuse ainsi qu'à une eau et à des énergies propres, et les moyens d'améliorer cet accès.
 - b) **Alimentation et eau** Informer et sensibiliser en ce qui concerne la nécessité d'adopter des pratiques plus durables dans les systèmes agricoles, halieutiques, forestiers, hydriques et énergétiques. Soutenir les campagnes en faveur de réelles transformations dans les secteurs agricoles, hydriques et énergétiques. Fournir des informations en ce qui concerne les effets de différents régimes alimentaires sur la santé et sur l'environnement.
 - c) **Énergie** Sensibiliser aux avantages de réelles transformations dans le secteur de l'énergie et aux moyens d'y parvenir.

ONU 
**programme pour
l'environnement**

United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552, 00100 Nairobi, Kenya
Tél. : +254 20 762 1234
unep-publications@un.org
www.unep.org

